



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2014

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	5
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 28 mai 2014	5
Rapport n°0.2 - Désignation des conseillers de la CAGB dans différentes structures	6
Rapport n°0.3 - Modification de Conseillers de la CAGB dans les Commissions communautaires	7
Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication et Aide aux communes	8
Finances	8
Rapport n°1.1.1 - Révision du règlement des garanties d'emprunt	8
Rapport n°1.1.2 - Marché de fournitures administratives - Lancement et autorisation de signature	8
Rapport n°1.1.3 - Compte de gestion 2013	9
Rapport n°1.1.4 - Compte Administratif 2013	9
Rapport n°1.1.5 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2013 par la CAGB	19
Rapport n°1.1.6 - Affectation des résultats 2013 au budget 2014	19
Rapport n°1.1.7 - Décision Modificative n°1 - 2014	20
Rapport n°1.1.8 - Financement des travaux prescrits à un particulier propriétaire d'un bien immobilier dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Deluz	21
Rapport n°1.1.9 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet « solidarité sociale et fiscale »	22
Rapport n°1.1.10 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2013	22
Rapport n°1.1.11 - Désignation des membres proposés à la DRFIP pour siéger dans la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	22
Rapport n°1.1.12 - Prêt et avance de trésorerie consentis à l'association PLIE afin de lui permettre de faire face immédiatement à un plan de reprise de crédits FSE	23
Rapport n°1.1.13 - Tour de France 2014	28
Rapport n°1.1.14 - Tribunes d'expression des élus dans le magazine du Grand Besançon : format et calendrier de publication	28
Ressources humaines	29
Rapport n°1.2.1 - Participation au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel : Choix de l'opérateur et modalités d'attributions de la participation de l'employeur	29
Rapport n°1.2.2 - Risques statutaires du personnel	30
Rapport n°1.2.3 - Fixation du nombre de représentants du personnel aux CT et CHSCT et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité	30
Commission n°02 : Mobilités	31
Rapport n°2.1 - Convention relative à une tarification régionale combinée Facilit'TER Ginko et un titre journée Ginko-TER-Divia	31
Rapport n°2.2 - Convention relative à une tarification multimodale Ginko/TER sur le périmètre du Grand Besançon	31
Rapport n°2.3 - Convention de partenariat - Ligne de transport en commun en site propre Gare Viotte/Campus/Témis	32

Rapport n°2.4 - Tramway - Convention avec la Ville de Besançon - Précisions sur l'organisation des travaux en vue de dossiers FCTVA	32
Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°1 au contrat avec la SPL Territoire 25	32
Commission n°03 : Économie, Emploi-insertion, Enseignement supérieur et recherche	33
Rapport n° 3.1 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien auprès de l'Établissement Public Foncier	33
Rapport n°3.2 - Opération d'aménagement des Portes de Vesoul - Étude de programmation complémentaire - Demande de subvention au titre du FRAU	34
Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la société Omicom France SAS	34
Rapport n°3.4 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la Société Photline	34
Rapport n°3.5 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la Société Dixi Microtechniques	35
Rapport n°3.6 - Fonds Régional d'Innovation - FRI2 - Soutien aux projets Dixi Microtechniques, MIS et Bioexigence	35
Rapport n°3.7 - Avenant n°2 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique	35
Rapport n°3.8 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2014	36
Rapport n°3.9 - Avenant n°1 à la convention relative à la participation au salon MIPIM 2014 - Participation du Grand Besançon - Convention de partenariat avec Dijon Développement	36
Rapport n°3.10 - SIMI 2014 - Participation du Grand Besançon	37
Rapport n°3.11 - Intermed - Soutien 2014 aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi	37
Commission n°04 : Développement durable	37
Rapport n°4.1 - Prolongation de la mission de Conseil en Énergie Partagé	37
Rapport n°4.2 - Actualisation du Plan de Financement de la Pépinière Maraîchère - Demande de subvention FNADT	38
Rapport n°4.3 - Rapport annuel du service public de gestion des déchets 2013	38
Rapport n°4.4 - Avenant n°1 reprise du verre - Convention St-Gobain	39
Rapport n°4.5 - Avenant n°1 à la convention Revipac	39
Rapport n°4.6 - Convention annuelle 2014 relative au Programme Local de Prévention	39
Rapport n°4.7 - Marché de prestations d'étude de l'ADÈME	39
Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	40
Rapport n°5.1 - Subventions pour la réhabilitation des logements locatifs publics (2014)	40
Rapport n°5.2 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics : Subventions sur crédits délégués de l'État et sur fonds propres de la CAGB	40
Rapport n°5.3 - Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements du parc privé	40
Rapport n°5.4 - Aide à l'accession à la propriété dans le parc de logements neufs privés	40
Rapport n°5.5 - Aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL) : Évolution des modalités d'intervention du Grand Besançon	41
Rapport n°5.6 - Avenants 2014 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé	42

Rapport n°5.7 - Rapport d'information sur les objectifs de réalisation de terrains familiaux pour répondre aux prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage	42
Commission n°07 : Culture, Tourisme, Sport et Aménagement numérique	43
Rapport n°7.1 - CRR - Vote des tarifs 2014-2015	43
Rapport n°7.2 - CRR - Convention CHAM élémentaires	46
Rapport n°7.3 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC	46
Rapport n°7.4 - Valorisation touristique de la Cité des Arts - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Franche-Comté	47
Rapport n°7.5 - Licence de spectacle	48
Questions diverses	48
Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	48
Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	48

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 26 juin 2014

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h40.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 28 mai 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs. La session est ouverte. Nous avons largement le quorum. Le secrétaire de séance sera Daniel HUOT. Avez-vous des remarques à faire par rapport au dernier compte rendu ? Il n'y en a pas.

Avant de démarrer, j'annonce les pouvoirs reçus pour cette séance. Françoise GALLIOU donne pouvoir à Florent BAILLY, Pauline JEANNIN à Cyril DEVESA, Éric ALAUZET à Françoise PRESSE, Marie ZEHAF à Nicolas BODIN, Francine MARTIN à Daniel HUOT, Pascale HANUS à Pascal DUCHEZEAU, Anne VIGNOT à Claudine CAULET, Yves-Michel DAHOUI à Michel LOYAT, Danielle POISSENOT à Carine MICHEL, Abdel GHEZALI à Danielle DARD, Martine GIVERNET à François LOPEZ, Guerric CHALNOT à Thierry MORTON, Oriane DELAGUE à Éric PETIT et Julie BAVEREL à Philippe CHANEY.

Je voudrais simplement vous dire une chose : nous sommes ici dans une assemblée démocratique qui a ses règles de fonctionnement. J'ai demandé que l'on respecte le classement que veut la loi, à savoir les communes par ordre alphabétique. L'opposition municipale de Besançon m'a demandé de se regrouper, ce que j'ai refusé, puisque la règle est la même pour tout le monde. Je constate deux choses. Premièrement, vos collaborateurs sont dans les rangs des élus. Je leur demanderai donc de se remettre à la place du public, au fond, s'ils le veulent bien. Deuxièmement, je vous demande une dernière fois – je dis bien une dernière fois – de respecter les règles de cette Assemblée, règles que nous respectons depuis 2001. Je ne comprends pas pourquoi vous voudriez faire fi de cela et vous comporter autrement. Ce n'est pas respecter les règles de cette Assemblée. Quant à vos collaborateurs, ils se mettent dans les rangs du public, vos collaborateurs comme tous les autres. Il n'y a pas de mélange, je le vois d'ici si vous ne le voyez pas.

Je demande donc aux uns et aux autres ne de pas m'obliger à le faire d'une façon plus autoritaire. Je veux que, la prochaine fois, vous soyez comme nous l'avons toujours fait dans cette Assemblée, comme font tous les autres groupes politiques, puisque tous le font. Et vous, vous ne voulez pas le faire. Vous n'êtes pas au-dessus des lois de fonctionnement de cette Assemblée. Vous m'avez écrit, je vous ai répondu, mais ne dites pas « non ». Vous avez déplacé les panneaux encore une fois. Il y en a deux là, les autres sont rassemblés là-bas. La prochaine fois, les services mettront les chevalets et vous respecterez cela. Je vous demande de les respecter. C'est un problème de fonctionnement de notre Assemblée. Chacun ne fait pas sa loi ici.

M. BONNET.- Je constate que les élus sont par ordre alphabétique. J'avais fait la demande, parce qu'il me semblait que nous pouvions nous regrouper. Après, si c'est dramatique, si cela empêche le fonctionnement, nous n'allons pas...

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas dramatique, ce sont les règles.

M. BONNET.- Si, manifestement. Nous avons toujours respecté les règles. Je siége à l'Agglomération depuis le début. J'ai toujours vu des élus se regrouper par affinité. L'ordre n'a pas toujours été respecté. Vous n'allez pas me dire que c'était le cas auparavant. Nous avons fait une demande, vous la refusez. Je constate que tout le monde est sensiblement par ordre alphabétique et je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, il y a des reproches.

M. LE PRÉSIDENT.- Parce que vous ne respectez pas. Je vous l'ai demandé, je vous ai dit « non ». Nous avons à peu près 500 pages ce soir, nous n'allons pas faire l'appel. Je demande que la prochaine fois, on respecte cet ordre-là. Vous savez très bien qu'il y a une raison à cela : nous ne voulons pas qu'il y ait de bruit.

S'adressant à Ludovic FAGAUT. Cela vous fait peut-être rire, Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Oui, parce que les lettres « F » et « G » se suivent.

M. LE PRÉSIDENT.- Tant mieux pour vous si vous êtes à côté. Vous avez même de la chance que je ne siége pas là, je serais à côté de vous. Je vais en voir d'autres, mais si vous voulez que je fasse l'appel... Nous avons autre chose à faire.

M. GROSPERRIN.- Vous avez raison de dire que nous avons autre chose à faire. Je crois que les élus du Grand Besançon attendent autre chose. Je voudrais juste vous dire que derrière nous, ce sont nos collaborateurs, mais ils sont à la place du public. Regardez sur votre droite. Simplement, une personne de chez nous n'est pas à sa place. C'est justement un élu qui est avec le public. C'est pour cela que vous avez eu cette impression. En réalité, c'est la place du public.

M. LE PRÉSIDENT.- Michel VIENET n'a pas à être là-bas, il doit avoir une place là. Je suis d'accord.

M. GROSPERRIN.- Vous avez tout à fait raison, Monsieur FOUSSERET. Mais cela veut dire que les personnes derrière nous sont simplement celles du public. Vous vous êtes trompés.

M. LE PRÉSIDENT.- Si ce sont vos collaborateurs, vous avez de nouveaux collaborateurs que je ne connais pas. Si c'est cela, c'est très bien. Néanmoins, Monsieur VIENET n'a pas à être là-bas, mais à sa place avec les élus.

M. GROSPERRIN.- C'est bien cela.

M. LE PRÉSIDENT.- À ma connaissance, la lettre « V » ne suit pas la lettre « F ».

S'adressant à Michel VIENET. Monsieur VIENET, il y a une place là-bas. Vous pouvez rejoindre votre place tout de suite. Votre place est là-bas. Vous l'avez. Allez la rejoindre, vous pouvez y aller. Nous prenons le premier point.

Rapport n°0.2 - Désignation des conseillers de la CAGB dans différentes structures
--

Comité de pilotage de l'Agenda 21 et Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez une liste. Y a-t-il des remarques ? Cela a dû être fait en accord avec tout le monde, j'imagine.

Association des Maires du Doubs (AMD)

Représentant de la CAGB proposés par le Bureau

Gabriel BAULIEU

Pôle des Microtechniques

Représentants de la CAGB proposés par le Bureau
--

Titulaire	Suppléant
------------------	------------------

Jean-Louis FOUSSERET	Dominique SCHAUSS
----------------------	-------------------

Agence Foncière du Doubs

Représentant de la CAGB proposés par le Bureau
Catherine BARTHELET

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de la Vèze

Nous invitons le Conseil à désigner Madame Sylvie GAUTHEROT comme déléguée suppléante au lieu de Madame Martine DONEY.

Association Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE)

Représentants de la CAGB proposés par le Bureau	
Titulaire	Suppléant
Pascal CURIE	Gabriel BAULIEU

Y a-t-il des remarques par rapport à tout cela ?

M. FAGAUT.- Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, nous avons sollicité lors du dernier Conseil Communautaire sur le rapport n°06 de la dernière Commission, sur la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées, que le poste de Conseiller Communautaire réservé à un élu bisontin soit attribué à un élu de la droite et des centres de Besançon. Qu'en est-il suite à la question posée ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas. Je vais demander au Directeur. Je ne sais pas, je répondrai en milieu de séance. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

Je souhaite vous dire quelque chose que nous avons déjà dit au Conseil Municipal, mais nous devons également le faire ici aujourd'hui. Je voudrais signaler que nous avons eu la douleur de perdre un de nos collègues. Je voudrais que nous lui rendions hommage. Il s'agit d'un employé responsable de la collecte des déchets, Éric LEFÈVRE, décédé suite à un accident terrible de la route qui l'a mis en cause ainsi que son épouse. Son épouse va bien, mais lui est décédé après des jours difficiles à l'hôpital. Nous avons déjà eu l'occasion de le faire, mais je voudrais redire toute notre compassion à sa famille et vous demander d'observer une minute de silence à la mémoire d'Éric LEFÈVRE.

L'Assemblée respecte une minute de silence à la mémoire d'Éric LEFÈVRE.

Je vous remercie.

Rapport n°0.3 - Modification de Conseillers de la CAGB dans les Commissions communautaires
--

M. LE PRÉSIDENT.- Les modifications sont les suivantes :

	Ancienne situation	Nouvelle situation
Commission n°04	Anne-Sophie ANDRIANTAVY	Anne VIGNOT
Commission n°05	Claudine CAULET	Anne-Sophie ANDRIANTAVY
Commission n°06	Anne VIGNOT	Claudine CAULET

Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne nos garanties en matière économique, puisqu'en matière de ratio prudentiel, les garanties que nous apportons en matière d'habitat ne sont pas soumises à plafonnement. Dans le rapport, nous vous rappelons les seuils de garanties, à la fois sur le plafonnement global, le plafonnement par débiteur et le plafonnement par opération. Or dans notre règlement en vigueur, nous avons été beaucoup plus rigoureux. Au lieu de 50 % sur le plafonnement global et 10 % sur le ratio 2, pour le plafonnement par débiteur, nous appliquions 15 % et 5 %. Le problème est que nous avons de nombreuses opérations. Désormais, soit nous modifions notre règle, soit nous ne pouvons plus garantir d'emprunt et tout particulièrement, les emprunts engagés par Aktya, la société d'investissement que nous connaissons bien, puisque nous portons une part importante de son capital. Par voie de conséquence, nous proposons de modifier notre règlement, non pas pour faire n'importe quoi, mais tout simplement pour l'aligner sur les clauses prudentielles de garantie du CGCT que je viens de vous rappeler.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Un intervenant.- Vous dites « nous avons été plus rigoureux en abaissant les plafonds obligatoires ». Je me demande si nous avons décidé d'avoir moins de rigueur, ou si nous ne devrions pas revoir nos ambitions à la baisse.

M. BAULIEU.- Je n'ai pas compris, excusez-moi.

Un intervenant.- Vous dites « nous avons été plus rigoureux par le passé ».

M. BAULIEU.- Oui, nous avons été prudents en appliquant les seuils. Cela dit, comme je viens de vous l'indiquer, vu l'importance de l'activité d'Aktya, notre société d'investissement qui porte aujourd'hui à peu près 60 000 m² d'immeuble économique, elle a des opérations programmées. Elle nous fait valoir ses demandes de garantie pour des opérations à venir, notamment sur la zone de TGV, mais pas seulement. Si nous souhaitons pouvoir accompagner cette société, à défaut de quoi elle empruntera, mais cela lui coûtera un peu plus cher, nous renchérissons les opérations. Nous proposons tout simplement de renoncer au degré de prudence que nous nous étions fixé pour considérer que les degrés de prudence fixés par la loi sont satisfaisants.

Un intervenant.- N'y a-t-il pas de niveau intermédiaire ?

M. BAULIEU.- On peut s'amuser à fixer un niveau intermédiaire et dans un an et demi, nous y reviendrons tant que nous ne toucherons pas la limite du code.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Très bien.

M. BAULIEU.- Il s'agit du renouvellement d'une opération déjà en vigueur, en groupement de commandes entre l'Agglomération, la Ville, son CCAS et son SYBERT et un certain nombre de communes. Nous proposons de relancer la consultation pour conclure un nouveau marché avec une notion de lots tel que les fournisseurs locaux puissent postuler, faire acte de candidature. Je le fais en clin d'œil à Serge RUTKOWSKI qui avait attiré notre attention là-dessus, sur l'opération d'origine.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Nous passons au rapport suivant.

M. BAULIEU.- Sous le contrôle et le regard de notre trésorière, je rappelle qu'il y a une parfaite coïncidence, concordance entre les écritures des documents de la trésorière et les nôtres que nous allons examiner dans l'instant qui suit. Nous aurons donc l'occasion de remercier notre trésorière pour la qualité de la collaboration, sa vigilance attentive, mais avec une collaboration positive, conformément d'ailleurs au partenariat que nous avons formalisé entre la trésorerie et nous-mêmes. Je crois qu'il est utile de le rappeler.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Très bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas entrer dans le détail du Compte Administratif 2013, puisque Gaby va le faire dans quelques instants. Je voudrais simplement insister rapidement sur quelques grandes lignes de nos finances. Comme vous allez le voir et comme vous l'avez découvert, ce Compte Administratif est le reflet d'une année budgétaire très fortement marquée par le contexte de la crise économique, une crise économique et financière sans précédent. Mais malgré cela, il affiche l'attitude offensive de notre Assemblée. Forts d'une situation financière saine, nous avons malgré tout poursuivi notre action pour contenir les dépenses de fonctionnement afin de soutenir l'investissement. Nous voyons bien combien l'investissement des collectivités publiques est important. Il suffit de regarder entre autres, aujourd'hui, dans la presse locale, l'article sur les inquiétudes des entreprises de bâtiment et de travaux publics qui déplorent le manque d'investissement des collectivités. À cet égard, vous l'aurez constaté, le volume de nos dépenses d'investissement en 2013 a représenté un effort exceptionnel avec 129 M€, dont 108 M€ sur le budget annexe Transport (phase 2013 du tram). Au total, depuis sa création en 2001, le Grand Besançon a déjà investi 400 M€, dont une part importante dirigée en direction de l'économie locale.

On parle beaucoup de bilan et de résultat. On demande des chiffres, ce qui est légitime. Ces chiffres-là sont éloquentes. Un autre chiffre est également éloquent. Je veux parler des heures d'insertion dans le cadre du projet du tram, puisque nous avons exigé 7 % d'heures d'insertion et nous sommes aujourd'hui à plus de 10 %. Je n'ai pas le chiffre en tête, mais nous devons être aux alentours de 150 000 heures de personnes éloignées du marché de l'emploi, qui ont eu des heures de travail d'insertion et pour certaines (plus d'une dizaine, je crois), cela a débouché sur des emplois pérennisés. Ce niveau très élevé d'investissements contribue à faire du Grand Besançon, dans un climat difficile, un acteur majeur en termes de soutien de l'économie locale et de l'emploi, qui sont nos priorités. Tout cela a été permis par une rigueur stricte, même très stricte en matière de fonctionnement, et ne le cachons pas, par un recours responsable à la fiscalité dans un contexte de menace forte que nous connaissons sur les dotations de l'État. Par ailleurs, et afin de vous éviter de mauvaises analyses, je veux vous mettre en garde contre une lecture trop attentive des ratios présentés.

En effet, il ne faut pas oublier que l'année 2013 a été marquée par des mutualisations de services, par exemple l'information, la documentation, les achats, la commande publique, la navette courrier, les financements européens, donc par un transfert aussi de baux entre la Ville de Besançon et l'Agglomération. Ce qui explique qu'en donnée brute, les charges de personnel et les crédits courants connaissent des augmentations en pourcentage à deux chiffres, ce qui ne serait pas acceptable. Mais en face, il y a des recettes, soit par une refacturation directe à la Ville, soit par une réduction de l'attribution de compensations versées à la Ville. Donc, ne vous méprenez pas sur ces chiffres.

Sur le budget principal, les dépenses de personnel des services propres de l'Agglo, à périmètre constant, ont diminué de 0,9 % en 2013 par rapport au CA 2012. Les charges nettes courantes ont baissé elles aussi de 0,6 %. Vous vous souvenez, en tout cas pour ceux qui étaient là, que nous avons passé des pactes de soutenabilité déterminés en fin 2010 pour contenir l'évolution des subventions d'équilibre que nous apportions aux budgets annexes comme le CRR et les Transports. Là aussi, ces pactes sont respectés. C'est donc fort de cette bonne sortie financière que nous allons affronter un nouveau contexte pour les finances publiques, comme nous le faisons d'ailleurs de nos communes respectives. Les baisses de dotation seront inédites par leur ampleur et par leur durée. Il nous faudra donc reconstruire ensemble une nouvelle stratégie, une stratégie soutenable en responsabilité et dans le respect des habitants et des entreprises du Grand Besançon, sans démagogie et en totale transparence.

Je ne vais pas rentrer trop dans le détail des réalisations de 2013. Mais je voudrais simplement vous indiquer quelques grandes réalisations qui traduisent nos priorités politiques. Tout d'abord, il s'agit de la relance du projet de développement de la zone d'activités des Marnières, après son arrêt en 2010 ou 2011 suite au renoncement de la Cégécé. Des moyens importants sont consacrés au parc de la Nouvelle Ère sur la gare de Besançon Franche-Comté TGV, et sur la zone du SMAIBO. Pour ceux qui prennent quelquefois l'autoroute et qui sortent à Chemaudin, comme on disait dans le temps, donc à Vaux-les-Prés, dans la zone de l'Échange, vous pouvez voir que cette zone du SMAIBO est en train de se construire, de se remplir de belle façon, et nous avons encore quelques beaux projets dans les cartons. Il y a également les travaux du tram, l'ouverture de la halte d'École-Valentin, le lancement du projet de pépinière maraîchère sur le site de Thise ou l'inauguration du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional à la Cité des Arts.

L'année 2013 a également été mise à profit pour consolider les schémas stratégiques de notre Agglo. En articulation avec le projet Grand Besançon 2013, dont nous avons largement débattu ici il y a quelques années, l'Agglomération Capitale (nom de ce projet) et avec le SCoT, plusieurs schémas sectoriels renforcent la vision à moyen terme de nos politiques publiques et de notre projet de territoire. Le PCET (Plan Climat Énergie Territorial) est en phase de mise en œuvre. Le nouveau PLH (Plan Local de l'Habitat) 2013-2019 est entré en vigueur et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) a été arrêté en Conseil Communautaire ici même en fin d'année 2013. Il faut cependant continuer, continuer à doter notre Agglomération de tous les atouts indispensables à son développement malgré une situation économique financière de plus en plus difficile, je l'ai dit. Tout comme nous avons soutenu à l'époque le plan de relance en 2008 lancé par le Président SARKOZY, parce qu'il avait une nécessité de relancer l'économie, nous sommes toujours très vigilants à faire en sorte que nous puissions continuer à investir ici, pour permettre à nos entreprises de continuer à vivre et à se développer.

Nous allons donc continuer à investir pour les habitants, dans nos champs de compétences qui sont, je le rappelle :

- l'économie et l'emploi ;
- le logement et tout ce qu'il y a faire en matière de réhabilitation des logements en matière énergétique ;
- les déplacements ;
- l'environnement ;
- l'accès à la culture.

Comme nous l'avons toujours fait, nous veillerons aussi à porter des aides et l'assistance à toutes les communes, notamment les plus petites, car nous savons combien elles ont besoin d'aide suite là aussi au désengagement engagé il y a plusieurs années des services de l'État, qui fait qu'un certain nombre de communes se retrouvent face à des problèmes très difficiles, pour lesquelles elles ont des difficultés à gérer, ou même à conduire leurs projets. C'est un sujet majeur, même essentiel, dans le cadre de notre construction communautaire.

Ce développement sera aussi possible grâce à nos collaborations que nous continuons à mener avec nos voisins, avec le Pôle Métropolitain Centre-Franche-Comté qui regroupe Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier et Vesoul, avec le projet en cours avec l'Agglomération dijonnaise et avec les territoires suisses. Je crois que demain, un Maire suisse, le Maire de la Chaux-de-Fonds, vient d'ailleurs nous rencontrer. Il ne faut pas oublier nos collaborations avec la Région et le Département. L'avenir sera marqué par la nouvelle réforme territoriale, nous n'allons pas engager ici un débat ce soir. Cela va engendrer beaucoup de discussions et de débats. Pour l'instant, nous sommes en phase d'attente d'un certain nombre d'éléments. J'ai eu l'occasion de dire combien nous allons être vigilants et actifs dans ce débat. Cela dit, pour revenir au Compte Administratif, nous devons continuer à être rigoureux, de plus en plus rigoureux. Vous allez me dire « si vous l'étiez déjà, comment pouvez-vous l'être plus ? » Certainement encore en allant plus loin, en allant toujours chercher plus, faire toujours plus en dépensant toujours moins. C'est simplement si nous arrivons à mettre cela en place que nous allons continuer à avoir ce développement économique que nous attendons toutes et tous. J'aurais encore d'autres choses à vous dire, mais il faut que je laisse un peu de matière à mon ami Gabriel BAULIEU.

J'en profite pour remercier les services du Grand Besançon dans leur intégralité, la Direction Générale des Services, la Direction des Finances et notre payeur d'Agglomération, Madame BAUDRAS, ici présente, qui nous apporte toujours ses précieux conseils, qui lorsque nous ne sommes pas dans la ligne, vient nous tirer l'oreille, ce qui arrive assez rarement, puisque nous sommes parfaitement « dans les clous ». Voilà ce que je voulais vous dire avant de passer la parole à Gaby.

M. BAULIEU.- Merci. Le décor est largement planté. L'essentiel et la substance de ce que nous pouvons retirer de ce Compte Administratif sont largement développés dans ce propos introductif du Président. En outre, vous avez dans votre dossier le rapport détaillé du Compte Administratif. Je vais simplement m'employer à mettre l'accent sur quelques aspects essentiels avec l'appui d'un diaporama. Nous ne sommes pas encore tout à fait à la délibération sur le Compte Administratif, les écrans n'étant pas tous en phase.

Sur le cadre général et l'objet du Compte Administratif, les choses ont été rappelées par le Président. Il s'agit bien évidemment d'examiner et de valider les comptes de l'exercice écoulé. Vous avez sous les yeux les réalisations consolidées de l'exercice 2013, dont le budget, comme vous vous en souvenez, avait une configuration particulière. En masse, nous avons un budget de 330 M€ avec 160 M€ d'investissement prévus en ordre de grandeur, et les réalisations sont substantielles. C'est vrai que ce rapport de l'investissement par rapport au fonctionnement, était tout à fait exceptionnel, comme il l'est encore sur cette année 2014. C'est lié pour partie à notre réalisation de la Cité des Arts, et pour l'essentiel, à l'opération du tramway. Vous avez les éléments dans leur globalité (252 M€ de dépenses et 315 M€ de recettes) avec l'explication en dessous. Le différentiel est de 63 M€. Lorsque nous reprenons les résultats de 2012, il y avait 42 M€ en dépenses et 10 M€ en recettes. Le résultat 2013, en y intégrant le résultat 2012, s'établit donc à 31 M€ provenant essentiellement du budget principal et du budget annexe Transport, les ratios d'exécution étant satisfaisants.

Si nous nous arrêtons à peine très rapidement sur les résultats 2013 (budget principal, budget annexe Transport, etc.), nous voyons très bien ces niveaux de résultat par budget. Vous avez ainsi 13 M€ sur le budget principal, avec un taux d'épargne brut sensiblement augmenté par rapport à la prévision, ceci compte tenu de sous-réalisations sur les subventions d'équilibre et sous-réalisations dans les compétences et dans quelques opérations financières. Nous verrons que tel est le cas – et cela a été dit par le Président – en budget Transport notamment. Il y a également des recettes en progression, compte tenu des rôles d'imposition supplémentaire. Ont été mises en évidence quelques non-réalisations 2013 en investissement, ce qui est une situation des plus classiques sur les opérations qui se reportent dans le temps. C'est particulièrement vrai en habitat, compte tenu des délais nécessaires pour la réalisation.

Budget annexe Transport

S'agissant de ce budget - Oh combien ! - important dans cette période d'investissement tram, nous voyons très nettement un niveau de réalisation élevé en matière de financement et un recours à l'emprunt un peu moins important que prévu, puisque nous n'avons pas tout à fait réalisé ce qui était prévu (84 M€ au lieu de 103 M€ prévus). Je vais vous donner quelques explications sur les résultats. Bien évidemment, les besoins de financement et d'investissement par rapport au budget 2013, sont un peu en deçà, compte tenu des sous-réalisations différées dans le temps. Le recours à l'emprunt est un peu moins important. Sont mis en évidence dans une cartouche sur cette diapositive, des éléments relatifs aux non-réalisations 2013, à savoir :

- le tramway : un peu plus de 15 M€ ;
- le dépôt de Planoise et les infrastructures nord (gare) : 3 M€ ;
- l'acquisition de bus, différée dans le calendrier : 1,6 M€.

Néanmoins, et c'est une partie de l'explication du résultat, vous avez une mobilisation de l'emprunt supérieure au besoin de financement des investissements du fait de conditions financières avantageuses. Nous ne gérons pas les ressources financières avec la date du 31 décembre comme obsession. Nous avons donc déclenché une tranche de financement sur des conditions favorables en fin d'année. Cela fait partie du résultat et nous en avons besoin dès le début de l'année 2014.

Budget annexe du Conservatoire

Il n'y a rien de particulier à dire au niveau du fonctionnement. Sur l'investissement, vous avez un résultat positif un peu particulier. Si vous reprenez la dernière Décision Modificative 2013, vous l'aurez dans les tablettes, puisque nous avons un sérieux doute sur l'encaissement d'une tranche de Fonds de Compensation de TVA sur l'exercice 2013. Nous avons donc à assurer les financements pour faire sans. Or ce versement est arrivé en fin d'année, ce qui est la cause de ce résultat.

Budget annexe Déchet

Deux mots d'explication sur la partie « fonctionnement » à 1,3 M€. Il s'agit là essentiellement de l'effet d'un encaissement exceptionnel de subvention, vous l'avez vu dans le rapport, et également de résultat de fonctionnement antérieur reporté. Ce serait une erreur que de considérer que nous serions en sur-recette de 1,3 M€.

Si nous regardons les choses toujours dans leur globalité, sur les dépenses réelles consolidées 2013 par budget, nous avons presque 252 M€ de dépenses (chiffre qui était dans le tableau de synthèse au début). C'est bien évidemment davantage si nous intégrons les flux entre budgets. Nous voyons les proportions respectives de chacun de ces budgets. Là encore, le budget Transport toise les autres pour cette année 2013 compte tenu de l'opération d'investissement importante de plus de 104 M€. Vous avez les dépenses réelles consolidées 2013, les 252 M€ dont je viens de parler, également sous forme de fromage. Cela permet de réaliser les proportions des différents domaines dans lesquels nous sommes intervenus en 2013, et nous ne serons pas étonnés de voir la part conséquente de l'activité Transport, à la fois budget principal et budget annexe, la partie « investissement » et la partie « fonctionnement ». Bien évidemment, d'autres domaines représentant néanmoins des engagements tout à fait significatifs dans cette présentation apparaissent relativement moins importants, alors même que les engagements le sont :

- sur les déchets à 18 M€ ;
- sur les relations avec les partenaires, et particulièrement le SDIS, à 8 M€ ;

Je passe sur les provisions de Versement Transport. Sur les reversements aux communes, vous avez en tête les prêts de 20 M€ en ACTP et en DSC, et l'économie de 14 M€.

Dépenses d'investissement

Sur leur visualisation dans le temps, avec une rétrospective depuis la création de la Communauté d'Agglomération, vous avez le rythme normal du budget principal et ce niveau exceptionnel que nous connaissons, avec les investissements particuliers des deux budgets annexes (budget annexe CRR en saumon et budget annexe Transport en violet). Tout cela conduit à des niveaux d'investissement très élevés. La moyenne vous est rappelée sur toute la période (35 M€), mais elle n'a pas vraiment de sens. Nous avons en visuel la concentration de la part importante sur ces investissements eux aussi très importants que sont le tram et la Cité des Arts.

Pour en terminer sur les investissements, concernant la chaîne du financement, vous avez un tableau intéressant, puisque chacun peut voir d'un coup d'œil les origines du financement. Près de 130 M€ d'investissement ont été réalisés dans le courant de l'exercice 2013, avec le recours à l'emprunt à 84 M€.

Vous avez ensuite par budget, l'autofinancement dégagé, puisque c'est un indicateur extrêmement important à suivre. De plus, le graphique en dessous ne manque pas d'intérêt. En résumé, nous voyons la part des différentes origines de financement nécessaire à ce financement des 130 M€ d'investissement, avec un autofinancement conséquent pour 25 %, 20 % de subventions et de partenaires (ce qui est le cas en matière de CRR), des ressources propres sur le Fonds de Compensation de TVA particulièrement sur près de 6 M€ et les 84 M€ de recours à l'emprunt, ce qui est un ratio tout à fait satisfaisant, compte tenu de la durée de l'investissement en cause. Tout cela est à rapporter au niveau d'investissement depuis quelques années, et c'est plutôt rassurant.

Dépenses de fonctionnement

Vous avez également une vue globale. Le Président l'a dit dans son introduction tout à l'heure. Nous avons une vigilance permanente pour les maîtriser. C'est le cas des charges consolidées des compétences. Vous avez un regard rapide par le graphique sur la diapositive. Il faut voir que sur le budget principal, les charges nettes des compétences et de l'Administration Générale s'élèvent à 17 M€. Elles sont donc plutôt en baisse par rapport à 2012. Le Président a également souligné que les charges brutes de personnel sont un élément important. Elles marquent une évolution conséquente d'un exercice sur l'autre. Je veux parler du résultat des mutualisations faites par rattachement au Grand Besançon. Si on regarde les charges de personnel existant antérieurement, l'évolution est négative.

Quant aux subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes, nous en avons un résumé sur l'écran suivant, avec un niveau conforme à notre plan de marche s'agissant du CRR et s'agissant du budget Transport, nous avons la satisfaction de constater qu'en 2013, la subvention d'équilibre est contenue dans la fourchette que nous nous étions fixée, à moins de 11 M€ sur la subvention d'équilibre réelle, en dehors des flux qui peuvent se passer entre les deux budgets. Elle était particulièrement significative sur les exercices antérieurs, notamment par la libération de la provision. C'est un résultat obtenu par le fait que des opérations programmées sur 2013 n'ont pas été engagées compte tenu de l'accélération de l'opération tramway. Vous avez en tête que le budget 2014 inscrit à cet endroit est de 13,8 M€, et qu'à ce niveau, nous ne pourrions pas tenir. C'est simplement pour rappeler que nous avons là un sujet d'attention soutenue, que nous ne devons absolument pas perdre de vue.

Pour cet exercice, les recettes s'élèvent à 315 M€. Vous en avez la répartition dans ce graphique dont je ne vais pas faire la lecture. Si ce n'est que les subventions de près de 50 M€ sont tout à fait conséquentes. Elles sont liées au niveau d'engagement de nos investissements. La fiscalité approche les 60 M€. Mais il faut toujours se rappeler que même après l'ensemble des transferts réalisés avec les ACTP en diminution, les reversements aux communes atteignent encore près de 20 M€ à la fois à travers l'ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) et la DSC dont nous parlerons tout à l'heure. Voilà ce que nous pouvons souligner rapidement. Vous avez bien évidemment le recours à l'emprunt de 84 M€.

Il y a un autre élément à suivre avec attention sur le Versement Transport (diapositive suivante). Vous avez ici un suivi année par année, suivi attentif des choses. Nous avons parlé à plusieurs reprises des fluctuations au cours des années, depuis 2007, de cette recette du budget annexe Transport. Vous avez une indication en couleur orange de ce qui a été prélevé sur nos recettes par les URSSAF, compte tenu de recettes antérieures indument reçues qui auraient dû être orientées notamment vers la Région et vers PMA. Les deux indications sont bonnes, puisque, et vous l'avez vu dans les chiffres du Compte Administratif, nous inscrivons 28 M€ de recettes VT sur 2013, ce qui a été notre recette nette, compte tenu du prélèvement de 1 125 000 € fait à la source. C'est par rapport à cette toise à 29 M€ qu'il faut suivre les opérations.

Les éléments suivant sont des indicateurs auxquels vous êtes habitués, que nous reprenons dans l'ensemble de nos documents budgétaires que ce soit en Compte Administratif, en orientations budgétaires ou en budget. Sur le suivi des épargnes consolidées, c'est-à-dire tout budget retraité qui témoigne de notre réelle situation financière, les soldes concernent tous les budgets, sauf Déchet et TCSP, et avec les évolutions à la fois de l'excédent brut, de l'épargne nette, de l'épargne de gestion, qui sont sur des niveaux satisfaisants et avec une atténuation attendue compte tenu de notre niveau d'engagement et d'amortissement de la dette.

M. LE PRÉSIDENT.- Si tu le permets, je voudrais revenir un instant sur la diapositive qui concerne le Versement Transport. Comme c'est toujours un vrai sujet de débat, je voudrais signaler que si l'année 2011 est si haute, c'est certainement aussi parce que nous avons trop prélevé et c'est ce que l'on nous reprend sur les autres années. Des prélèvements nous avaient été attribués, alors qu'ils devaient être attribués ailleurs. Cela veut dire qu'il faut répartir tout ce qui est en marron sur les autres pour rééquilibrer l'ensemble. C'est pour répondre d'ores et déjà à un certain nombre de questions. En 2011, la recette était à ce niveau-là, nous l'avons perçue, mais ce n'était pas la vraie recette. Elle était inférieure à cela, puisque ce qui est en marron a été perçu en trop, les services nous ayant versé cela. Nous le récupérerons à ce moment-là. Cela atténue la différence de Versement Transport.

M. BAULIEU.- Précision explicative utile. Sur les autres éléments, sur la situation, je voulais parler du désendettement et de l'endettement par ce suivi de notre niveau d'encours qui progresse singulièrement sur 2012 et 2013, bien évidemment, avec d'ailleurs l'origine de la dette, la partie « tramway » étant significative. Le ratio de désendettement demeure à un niveau tout à fait correct. D'ailleurs, dans notre prévision, il doit atteindre un niveau très sensiblement plus élevé. Voilà les éléments chiffrés que nous souhaitons globalement évoquer en Assemblée. Vous avez, dans la deuxième partie du rapport du Compte Administratif, l'ensemble des éléments d'exécution, domaine de compétences par domaine de compétences et par budget, dont nous avons parlé au début de cet exposé avec un support visuel. Voilà, Président, le complément de rapport de cette présentation du Compte Administratif 2013.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Je l'ai présenté, Gaby l'a expliqué. Si vous avez des questions, j'y répondrai avec Gaby. Ensuite, je me retirerai pour le vote du Compte Administratif, comme le veut cette tradition qui remonte à la nuit des temps.

M. GONON.- Ce Compte Administratif 2013, comme d'ailleurs la Décision Modificative 2014, appelle 4 remarques de fond quant à la nécessaire adaptation de nos politiques et de nos budgets dans cette période de mutation brutale.

Ma première remarque concerne la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Je fais référence au rapport de la Cour des Comptes publié le 17 juin 2014, sur la situation et les perspectives des finances publiques, commenté par Monsieur MIGAUD. Le Président de la Cour des Comptes préconise à l'attention des collectivités locales un certain nombre de mesures immédiates pour participer activement à la réduction des dépenses, donc du déficit, donc de la dette publique. La Cour juge possible un certain nombre d'économies de fonctionnement et préconise notamment la mutualisation des services, le regroupement des achats. Elle a dans le collimateur certaines subventions que nous accordons à des associations ou à des partenaires tiers. Elle préconise également des mesures concernant la masse salariale des collectivités, avec notamment « la hausse de la durée du travail, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 3, le recul en volume de la masse salariale à hauteur de 0,3 %, et un renforcement des outils de pilotage des dépenses de personnel ». Voici les grandes pistes que nous propose la Cour des Comptes, qui doivent conduire à un infléchissement de la courbe des dépenses de fonctionnement et qu'il est urgent de mettre en œuvre dans leur globalité au sein de notre collectivité.

Ma deuxième remarque concerne la politique des transports et son financement. Nous fonctionnons sur des prévisions de rendement du Versement Transport que vous nous avez présentées en juin 2010. Depuis 2010, nous vous avons mis en garde contre la vision optimiste que vous aviez du rendement de ce Versement Transport, incluse notamment dans ce fameux pacte de soutenabilité. Aujourd'hui, nous savons que les besoins de subvention d'équilibre sont en forte augmentation (14 M€, contre 10 ou 11 M€ prévus à l'origine). Nous savons également que le Versement Transport est en dessous des prévisions de rentrée...

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GONON, avez-vous écouté ce que Gabriel BAULIEU et moi-même avons dit ?

M. GONON.- Est-ce que je peux finir, Monsieur le Président ? Je finis simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je vais vous laisser finir. Mais je voudrais simplement que vous adaptiez votre discours à ce que nous avons dit.

M. GONON.- Je l'adapte, je l'adapte.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous sortez votre discours que vous avez préparé précédemment, ce qui est bien normal, sans dire que nous avons déjà apporté des réponses à vos questions.

M. GONON.- Je vais essayer de terminer. Je voudrais vous livrer un dernier chiffre qui vient de l'URSSAF, qui a été communiqué il y a une quinzaine de jours. Il s'agit du chiffre des liquidations judiciaires d'entreprises sur la période d'avril 2013 à avril 2014. Elles sont en augmentation de 13 % sur la France, de 23 % sur la Franche-Comté et de 58 % sur le Département du Doubs. C'est dire le risque que nous avons sur ces rentrées fiscales, et notamment le Versement Transport. Au vu de tous ces chiffres, je vous demande de procéder à un réexamen du pacte de soutenabilité, notamment dans ces trois composantes :

- les subventions d'équilibre ;
- le rendement du Versement Transport ;
- la tarification des usagers.

Ma troisième remarque concerne la politique du logement et les lignes budgétaires que nous consacrons à ce poste si important. Notre politique repose sur un plan local 2013-2019, qui comporte des prévisions de construction aujourd'hui largement déconnectées de la réalité du marché. Les 1 100 logements supposés construits par le PLH chaque année ressortent plus aujourd'hui à hauteur de 200, 250 ou 300 logements. En Conseil Municipal, nous avons évoqué le chiffre de 170 logements pour la seule Ville de Besançon, si mes souvenirs sont bons. La situation risque d'empirer, car dans Les Échos d'il y a deux jours, le Ministère a publié les chiffres suivants :

- mise en chantier : -20 % par rapport à 2013 ;
- permis de construire octroyés, ce qui est encore plus grave : -22 % par rapport à 2013.

Alors même que le Premier Ministre lance un certain nombre d'opérations de sauvetage du bâtiment et de la construction. Je vous demande donc de réactualiser le PLH et d'en tirer de nouvelles priorités pour accompagner les acquéreurs dans leur démarche, comme les primo-accédants qui ont complètement disparu du marché.

Ma quatrième et dernière remarque concerne le développement économique. Ce matin, le Président National de la CGPME a adressé au Président de la République un véritable cri d'alarme intitulé, je le cite, « *les PME n'ont plus le temps d'attendre* » devant une détérioration très forte de la situation des 2 millions de PME et TPE de France. Nous devons intensifier notre effort en direction des entreprises. Notre effort d'investissement en la matière est trop faible (seulement 5 % des budgets). Nous devons revoir les secteurs que nous voulons pousser. Faut-il s'obstiner dans l'horlogerie de luxe, alors que l'affaire Leroy nous dicte le contraire ? Nous devons au contraire tout miser sur les nouvelles technologies, l'industrie numérique, les ICC et sur les industries d'avenir. Je vous demande donc de revoir et de renforcer notre politique de développement économique pour la rendre plus efficiente.

En conclusion, nos politiques, donc nos budgets, reposent sur des données anciennes et parfois obsolètes qui ont besoin d'être impérativement réactualisées. Sans cet indispensable ajustement, tous nos efforts risquent d'être inutiles et inefficaces.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis désolé, mais vous vous êtes trompés de débat. Nous ne sommes pas dans un débat budgétaire. Certes, nous affichons nos priorités et nos politiques pour les mois à venir, mais nous sommes dans l'approbation d'un Compte Administratif, c'est-à-dire l'analyse de ce que nous avons fait l'année dernière. Nous avons bien compris votre volonté de faire passer un certain nombre de messages, et c'est votre droit le plus strict. Gabriel BAULIEU vous répondra, même si beaucoup de vos interrogations ont déjà trouvé des réponses. Robert STEPOURJINE peut aussi vous répondre concernant les problèmes du logement qu'il connaît parfaitement.

S'adressant à Gabriel BAULIEU. Gabriel, veux-tu répondre ?

M. BAULIEU.- C'est peu de chose, mais ce n'est pas par désintérêt des propos tenus. Chacun, dans cette Assemblée, peut exprimer son point de vue. Sur les questions de relation entre les budgets des collectivités et le dispositif d'État, nous y avons déjà travaillé passablement, et ce depuis plusieurs années, puisque la régression des dotations est déjà engagée depuis quelque temps. Bien évidemment, elle s'alourdit sensiblement en 2014. Elle est annoncée pour l'être encore plus dans les années à venir. Chacun sait que nous adaptons précisément la voilure de notre établissement à ce qu'il résulte de cette réalité. Si nous étions en débat d'orientations budgétaires, j'en dirais un peu plus sur ce que je considère inévitables entre les exigences imposées par l'État aux collectivités et ce que l'État s'impose à lui-même au regard, tout simplement, des dérapages budgétaires. Cela vaut depuis un certain nombre d'années, je pourrais être plus précis si cela était nécessaire.

Tout cela pour dire que nous suivons de très près ces évolutions. Ce qui est en marche va avoir des conséquences extrêmement sévères – je crois l'avoir déjà dit, même écrit – non seulement sur les capacités de l'établissement de coopération intercommunale que nous sommes, mais également sur chacune des collectivités représentées dans cette salle et beaucoup d'autres. Cela va être extrêmement sévère. On ne peut pas à la fois dire que les collectivités assurent 70 % d'un investissement public, et considérer que cela n'aura pas d'effet que de geler leur capacité à intervenir. C'est néanmoins ce qu'il se passe. Donc, nous allons très nettement, bien évidemment, réduire la jauge de nos interventions, tout simplement parce que c'est de bonne gestion, au-delà de ce qui était de toute façon prévue. Comme vous l'avez vu tout à l'heure, concernant le niveau d'investissement, le tram et Cité des Arts étaient des opérations exceptionnelles et limitées dans le temps. Ce n'est donc pas un niveau d'engagement que nous entendions tenir, mais notre engagement ne sera pas celui qu'il pouvait être encore il y a quelque temps, pour les années à venir.

Nous portons cette attention depuis de nombreuses années, sur la maîtrise du fonctionnement. Nous avons souhaité attirer votre attention sur quelques chiffres, à la fois sur nos dépenses de fonctionnement courantes et sur nos dépenses de fonctionnement de personnel, puisqu'à niveau égal, vous avez entendu qu'en 2013, elles sont en baisse de 0,9 %. Qui dit mieux ? Je m'adresse y compris à Monsieur le Président de la Cour des Comptes. Ces éléments doivent être dits et soulignés. Ils sont dans le rapport du Compte Administratif. S'agissant plus particulièrement du Versement Transport, nous le suivons attentivement et nous veillons à vous en donner une information aussi précise que possible. Nous sommes d'ailleurs, sur 2014, sur la base de la prévision de maintien au niveau de 2013. Nous verrons bien ce que nous réservent les mois à venir.

C'est vrai que ce n'est pas la pente d'évolution que nous souhaitions, que nous pouvions raisonnablement prévoir il y a quelques années. D'où l'intérêt rétrospectif à la manière dont nous avons géré les choses en investissement tramway : limiter notre engagement au 228 M€, +/- 5 %. Mais nous serons dans les 228 M€ actualisés. Par ailleurs, est-ce une chance, mais aussi une reconnaissance de notre crédit auprès des établissements bancaires qui nous ont fait confiance (la Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations), qui nous ont permis d'avoir un niveau de financement à un taux très sensiblement inférieur à celui que nous avons envisagé dans notre prévision ?

Les choses se passent donc de manière satisfaisante compte tenu de ces différents paramètres et de la prudence dont nous avons fait preuve et dont nous ne souhaitons pas nous départir, et avec le souci d'une maîtrise des choses autant qu'il est possible. Mais nous ne pouvons pas à la fois appeler à la maîtrise et à la dépense, fut-ce dans le logement, fut-ce dans le développement économique ou d'autres initiatives. Nous devons donc être attentifs à tous égards. Bien évidemment, ces domaines font partie de nos priorités, si vous vous reportez au budget 2014, où, bien évidemment, le Transport occupe encore une place de choix. Mais les deux autres orientations sont notamment le développement économique et le logement. Cela ne nous aura pas échappé, je n'en doute pas. Néanmoins, je crois qu'il est nécessaire que je le rappelle compte tenu des propos tenus. Voilà quelques éléments.

M. LE PRÉSIDENT.- *S'adressant à Robert STEPOURJINE.* Robert, souhaites-tu intervenir sur le PLH ?

M. STEPOURJINE.- Il y avait deux remarques de la part de Philippe sur le PLH. Il y a eu effectivement une construction faible sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération. Je crois que tous les Maires ici présents constatent que le nombre de permis de construire sur nos villages a chuté de façon vertigineuse. C'est un fait. Faut-il modifier le PLH ? Je n'en sais rien. J'ose espérer que nous aurons des jours meilleurs.

Concernant le logement locatif public, tu le sais très bien, puisque tu faisais partie de la Commission l'année dernière, nous avons respecté nos engagements en 2013, puisque nous avons atteint les objectifs fixés, certes, avec une participation importante de la Communauté d'Agglomération, ce que je veux le souligner ici. Dans le logement locatif public, nous n'avons pas mis moins de 1,2 M€ l'année dernière. Les perspectives ne sont pas roses en ce qui concerne le logement locatif public, notamment avec les aides de l'État, puisque nous passons d'une subvention de l'État en 2009, de 1 230 000 € à 172 000 € en 2014, ce qui est une baisse plus que sensible. On nous demande de ne pas respecter notre PLH en matière de pourcentage entre les PLAI et les PLUS. Mais nous avons décidé, au contraire, de respecter le PLH. Tu as cité le cas éventuellement d'aide aux primo-accédants. J'aurai l'occasion tout à l'heure d'apporter une réponse à ta question dans le rapport n°5.4. J'espère que tu seras satisfait de cette réponse.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous savons que l'aide aux primo-accédants est un sujet largement développé entre autres par moi-même lors des derniers mois pour permettre à des catégories de personnes modestes ou moyennes, de pouvoir accéder au logement si c'est leur choix. Il y avait eu la Pass foncier. Nous référons d'autres propositions dans ce domaine, ainsi que sur quelque chose qui est en train de se mettre en place sur Besançon et qui peut avoir un certain intérêt. Je veux parler de l'autopromotion. Nous avons dit que ce sont aussi des choses que nous ferions. Y a-t-il d'autres interventions par rapport à cela ?

M. GROSPELLIN.- Je voudrais souligner la qualité de présentation tant écrite de ce Compte Administratif qu'orale du 1^{er} Vice-Président. Mais le Compte Administratif est tout de même un moment de débat, et le débat provoque quelques interrogations. J'espère pouvoir développer ce que je vais vous dire à cet instant sans être interrompu. Le contexte dans lequel nous évoluons est celui d'un environnement soumis à des contraintes, fait d'incertitudes et d'emprunts à risque. Concernant les contraintes, pour s'inscrire dans le cadre du traité sur la stabilité, la coordination de la gouvernance au sein du monde économique et monétaire s'est engagée à ramener son déficit à moins de 3 % du PIB en 2015. Pour cela, elle a élaboré un pacte de stabilité qui a pour objectif de réaliser 50 Md€ d'économie et de contenir la progression de la dépense publique. Sur ces 50 Md€ d'économie, 11 Md€ d'économie doivent être faits par les collectivités territoriales. Cet effort est très supérieur au poids des collectivités locales dans la dépense publique.

L'incertitude tient à la situation économique liée à une croissance faible. Les risques se situent à deux niveaux. En premier lieu, cela a été dit, c'est au niveau de la réforme de la Dotation Générale de Fonctionnement de la Fiscalité. En second lieu, c'est au niveau de la réforme territoriale, avec la suppression des Conseils Généraux, la fusion des régions, la réforme de l'intercommunalité, la réduction du nombre de syndicats, de communes, de syndicats mixtes, etc. Ce sont des risques énormes. En effet, entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017, le cumul des réductions de dotation va représenter 28 Md€ pour les collectivités. Cette somme exorbitante représente un risque d'une chute brutale de l'investissement public local pouvant entraîner la perte de plusieurs milliers d'emplois dans le secteur privé et freiner la modernisation des infrastructures du pays. À cela, s'ajoutent, nous l'avons entendu, les menaces qui pèsent sur l'évolution du FCTVA. Je rappelle qu'il atteint 5,7 Md€ en 2014. Que va-t-il en être également de la DGF attribuée à l'intercommunalité qui aura la charge de la répartir ensuite entre ses communes et celles du coefficient de mutualisation mis en place par la loi de janvier 2014 ?

En tant que nouveaux conseillers communautaires, nous n'allons pas revenir en détail sur ce dernier budget 2013 de la précédente mandature. Nous voulons simplement nous projeter sur les années à venir, car face aux contraintes, aux incertitudes et aux risques que je viens d'évoquer, la question est de savoir comment la CAGB peut conserver un bon niveau de sécurité financière. Nous pouvons nous attendre à ce que vous soyez contraints de procéder à des révisions sensibles en matière de dépenses tant d'investissement que de fonctionnement. Le Versement Transport, au regard de mes propos liminaires, de faible croissance dans lequel nous évoluons, se traduit en la matière par un différentiel entre le prévisionnel et le réalisé qui me paraît être une recette fragile. Vous avez parlé tout à l'heure d'attention soutenue qu'il ne fallait pas perdre de vue, et je la partage. La dotation de l'État est loin d'être dans une bonne dynamique. La CAGB est actuellement dans une phase d'endettement et son encours de dette n'est pas stabilisé. Que va-t-il en être de sa capacité d'investissement dans les années futures ?

Plusieurs questions se posent aujourd'hui dans l'étude de ce Compte Administratif. Quelles décisions allez-vous prendre pour conserver le bon niveau de sécurité financière, avec un niveau d'épargne suffisant ? Allez-vous réduire les charges de fonctionnement ? Peut-être une baisse de subvention au budget Transport, peut-être au niveau du Conservatoire, avec des offres de service à la baisse, ce que nous pourrions regretter. Allez-vous réduire l'investissement au détriment du développement économique de l'Agglomération ? Sur quels projets allez-vous faire porter ces réductions ? Allez-vous augmenter la pression fiscale ? Nous serons vigilants à ce que la pression fiscale n'augmente pas pour les Grands Bisontins, et à ne pas accroître cette pression fiscale pour donner de l'oxygène à la Ville de Besançon. Nous verrons tout à l'heure pour le PLIE que cela pose, à un moment donné, un ensemble de problèmes, parce qu'il ne faut pas que l'Agglomération soit tentée d'équilibrer un budget sur la Ville de Besançon. Ce sont des questions que nous nous posons, je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. LE PRÉSIDENT.- Gabriel BAULIEU va vous répondre. Il y a quand même quelque chose que je souhaite dire aujourd'hui, solennellement. Vouloir faire passer l'idée que l'Agglomération va servir à équilibrer le budget de la Ville de Besançon, c'est quelque chose qui ne m'étonne pas de vous, Monsieur GROSPERRIN, je le dis clairement, mais qui n'est pas correct, et qui, en plus, est totalement faux. C'est totalement faux ! Quand la Ville de Besançon, par exemple, ouvre ses médiathèques aux enfants de l'Agglomération pour que toutes et tous puissent y venir gratuitement, lorsque nous mettons à disposition notre service informatique pour que les enfants de toutes les écoles de l'Agglomération aient le même niveau de qualité de service informatique que Besançon, quand nous ouvrons nos piscines, nos stades, nos gymnases, nos Maisons pour Tous, vouloir faire passer ce message ne m'étonne absolument pas de votre part. Je suis habitué à ce type de discours. Je dis que c'est vraiment très, très scandaleux de dire cela d'une Assemblée comme la nôtre.

En plus, vous voulez faire passer votre discours national. Je vous rappelle que nous sommes sur le Compte Administratif. Vous faites un discours que l'on pourrait entendre en orientations budgétaires, éventuellement en budget, mais pas dans le Compte Administratif. Si vous voulez que je vous le dise, et là, je vais sortir du Compte Administratif, mais vous m'y obligez : oui, effectivement, il va falloir faire des efforts, des efforts importants qu'il va falloir expliquer, parce que certains efforts que l'on nous demande sont peut-être même injustes. Je le dis. Mais de quoi tout cela est le résultat ? Le résultat, et je le redis ici, d'une France en faillite. D'ailleurs, votre ami Monsieur FILLON l'avait dit en 2007 et en 2008. Je vous l'ai déjà dit à la Ville et je vous le redis ici, puisque vous ressortez les mêmes arguments. N'oublions pas qu'en 5 ans, le précédent Président a réussi à multiplier par deux l'endettement de la France, soit + 900 000 Md€. Aujourd'hui, il faut que nous puissions payer vos erreurs de gestion et les contribuables français, les femmes et les hommes de ce pays, sont obligés de payer ces erreurs de gestion. J'arrête là-dessus, je ne veux pas faire de débat politique. Mais il ne faut pas nous pousser trop loin.

En plus, vos approximations sont toujours très désagréables, d'autant plus que nous avons déjà répondu aux questions que vous posez. Mais vous les reposez en disant « *s'il peut y en avoir certaines qui peuvent être retransmises, ce sera toujours cela de pris* ». Je crois que personne ici, dans cette Assemblée, n'est dupe de vos propos.

M. BAULIEU.- Je n'ai pas énormément de choses à ajouter. J'ai écouté avec attention ce qui a été dit. Bien évidemment, c'est davantage se projeter vers l'avenir que de regarder 2013, sur ce qui a été dit. J'invite simplement Jacques GROSPELLIN à se reporter à notre PPIF sur plusieurs années, puisque c'est notre outil. C'est d'ailleurs assez rare de l'avoir dans une collectivité ou un établissement comme le nôtre. Je parle bien du PPIF, donc Investissement et Fonctionnement, ce qui est un outil assez rare. Je vous invite à regarder cela de près. C'est soumis périodiquement à débat, c'est la loi du genre dans une Assemblée. Vous verrez qu'il a connu des inflexions au cours des dernières années, et bien évidemment, il en connaîtra d'autres. Compte tenu des indisponibilités, nous n'avons pas pu programmer, comme nous l'entendions, dès cette fin d'année, avant la période des vacances, le Conseil Communautaire avec une réflexion particulière sur nos finances. Il est programmé pour le 28 août prochain. Nous y parlerons de réflexions financières avec un regard extérieur avec Ressources Consultants Finances, avec Monsieur Yvan PELLÉ. Cela nous permettra de partager avec l'Assemblée ce sur quoi nous travaillons depuis plusieurs mois. Bien évidemment, ce qui a été dit est frappé du coin du bon sens, c'est vrai. Nous allons vers des restrictions de dépenses.

Je rappelle simplement que nous avons une tradition de « serrer les boulons » en matière de fonctionnement. Reprenez les Comptes Administratifs successifs. La jauge de l'investissement va baisser, bien évidemment. C'est une évidence. En cela, hélas, nous ne sommes pas et nous ne serons pas un cas particulier. Je n'ai pas le sentiment de faire un scoop dans cette réponse, mais c'est ce sur quoi nous travaillons. Nous aurons un temps d'analyse, puisque l'Assemblée est largement renouvelée, un temps de découverte, si c'est nécessaire, de l'ensemble de ces paramètres financiers du Grand Besançon fin août avec Monsieur Yvan PELLÉ. Je crois que ce sera très utile. Il fera notamment apparaître des éléments sur lesquels nous travaillons depuis plusieurs mois, et qui seront l'application d'un tableau de marche prudent et rigoureux, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BONNET.- Je serai rapide. Je ne vais pas réagir aux propos du Président, parce que comme chacun le sait, ici, nous ne faisons pas de politique. Vous n'avez pas lancé de débat, je ne vais donc pas entretenir de débat. J'ai d'ailleurs déjà répondu en d'autres lieux. L'essentiel a été dit par mes collègues. Je voudrais simplement faire une petite remarque quant à la qualité de nos débats et la possibilité de débattre ici. C'est vrai que nous sommes sur le Compte Administratif. Je ne pense pas que l'on puisse être choqué suite à ce qui a été dit par mes deux collègues, que l'on puisse interpeller sur le budget 2014 de l'Agglomération, dans la mesure où nous avons une DM (décision modificative) lors de cette séance. C'est la première séance de débat que nous avons dans cette nouvelle Assemblée suite aux élections, dans un contexte national et international conséquent. Je pense que nous sommes en mesure ici de poser des questions. Merci d'y avoir apporté des réponses.

M. BAULIEU.- Merci, et dans cette perspective, n'omettez pas de vous reporter au document budgétaire 2014, à la fois au rapport d'Orientations Budgétaires et au rapport de budget. Ils sont à votre disposition. Certains parmi vous l'avez, puisque vous étiez dans l'Assemblée. Ceux qui ne l'ont pas, procurez-vous-les, puisqu'il y a deux rapports, pour que nous parlions de la même chose.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vais donc sortir pour que vous puissiez voter. Je laisse la place à Michel LOYAT.

Jean-Louis FOUSSERET quitte momentanément la séance pendant la durée du vote.

M. LOYAT.- Le Président étant sorti, nous pouvons passer au vote du Compte Administratif. Qui s'oppose au rapport ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je compte 14 abstentions. Le Compte Administratif est donc approuvé. Nous pouvons demander au Président de revenir prendre place.

Jean-Louis FOUSSERET rejoint la séance.

M. LOYAT.- Monsieur le Président, le Compte Administratif est approuvé, avec 14 abstentions et aucune opposition.

M. BAULIEU.- Pendant que le Président réintègre la salle et reprend la Présidence, j'ajouterai aux propos du Président mes remerciements à la Direction des Finances, à toute l'équipe. J'y ajouterai également la Direction de l'Administration Générale, avec la Direction Juridique, la Direction des Marchés, parce que nous traversons des années particulièrement sportives compte tenu du niveau d'engagement et du niveau de réalisation des travaux que nous conduisons. Nous ne réalisons pas 130 M€ d'investissement comme cela, sans suivi administratif, à la fois sur les marchés, sur le suivi des procédures, sur le suivi d'une foule de choses sur un plan juridique et financier, donc en matière de paiement, de contrôle, de suivi, etc., et actuellement d'établissement des états extrêmement détaillés que nous produisons à la Direction des Finances Publiques et à l'État en fonction du type de régime des TVA dont relève le dispositif. Je pense qu'il est important que toute l'Assemblée le sache. Nous faisons des opérations de grande envergure. Mais derrière tout cela, des hommes et des femmes travaillent excellentement et de manière intense. Je tenais à souligner cela et à les en remercier au nom de nous tous, je pense, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais aussi y associer les élus. C'est vrai que souvent, les élus, chacun dans leur compétence, veulent toujours faire plus. Depuis quelques années, il est vrai que dans les communes, comme dans l'Agglo, les élus sont tous responsables. Ils savent qu'ils ne peuvent pas tout demander, qu'ils ne peuvent pas trop demander et sont conscients que, quelquefois, il y a l'idéal, ce que nous aimerions faire et ce que nous pouvons réaliser. Tu as raison de remercier tout le monde, et je remercie aussi nos collègues du précédent mandat qui ont beaucoup travaillé.

Rapport n°1.1.5 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées en 2013 par la
CAGB

M. BAULIEU.- C'est un rapport formel que nous devons présenter, que nous présentons bien volontiers. Je n'ai pas l'intention de m'y arrêter longuement. Il est prévu que chaque année, avec le Compte Administratif, soit présenté un état des opérations immobilières. Vous l'aurez vu dans ce rapport, avec la présentation détaillée. Vous avez l'ensemble des opérations conduites sur 2013, avec 11 mouvements d'entrée et 3 mouvements de sortie du parc. Vous en avez les explications. D'autres opérations vous sont également rappelées, parce que les transactions, les mouvements financiers y étant attachés, bien qu'ayant été réalisés précédemment, sont intervenus sur 2013. D'où des tableaux récapitulatifs qui comportent plus de 14 opérations.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Gaby ? Je n'en vois pas. Nous sommes donc tous d'accord sur ce bilan.

Rapport n°1.1.6 - Affectation des résultats 2013 au budget 2014

M. BAULIEU.- Sur ces éléments, il y a quelques supports visuels. Si vous le voulez bien, puisque j'ai conscience des rapports que nous avons à examiner ce soir, nous sommes dans la suite logique de ce que nous avons vu en résultats 2013, en intégrant le fait que sur la plupart de nos budgets, nous avons pris en 2014, un projet de résultats 2013. Dans ces cas-là, il y a quelques ajustements. Sur le budget Déchet, par contre voté dès la fin de l'année 2013, nous ne reprenons pas les résultats à cette date, il s'agit de les intégrer dans leur ensemble.

Vous avez une première diapositive sur la composition des 31 M€ de résultats par budget. Après, nous avons quelques diapositives qui rappellent ce que vous avez dans vos rapports. Jetez-y un œil, bien évidemment, puisqu'en fonction notamment des restes à réaliser, nous veillons à assurer le financement de ceux-ci par l'inscription du résultat de fonctionnement en investissement à due concurrence. Après, en fonction des besoins, quel que soit le budget, nous maintenons en fonctionnement ou nous inscrivons en investissement. Sur les Déchets, il faut avoir à l'esprit précisément que ce résultat de fonctionnement 2013, visuellement, doit être analysé avec recul, puisqu'il s'agit des résultats de l'année antérieure et d'une subvention exceptionnelle sur l'année 2013. Nous reconduisons pour l'essentiel en fonctionnement sur ce domaine. Pensons dans la perspective des résultats 2014 que nous avons une avance de 1,4 M€ en fonctionnement.

Voilà sur les opérations de zone d'activités du Noret et Portes de Vesoul. Nous sommes sur des opérations tout à fait modestes. Je ne vais pas paraphraser ou lire le rapport, vous l'avez parfaitement bien vu. Ce n'est que la traduction de ce que nous avons vu précédemment.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 14. Les autres sont favorables.

Rapport n° I.1.7 - Décision Modificative n° 1 - 2014

M. BAULIEU.- Nous allons également utiliser quelques supports visuels, avec quelques diapositives. Sur le budget principal et les budgets annexes CRR et Transport, la DM n° 1 2014 comprend essentiellement :

- un prêt exceptionnel au PLIE de 700 000 € et une avance de trésorerie remboursable de 80 000 €, des modifications ;
- des modifications de chapitres budgétaires (redéploiements de crédits entre chapitres), ce que vous avez vu dans le détail ;
- l'augmentation des indemnités des élus en termes d'enveloppe sur le budget principal pour 110 000 € ;
- l'inscription de rôles supplémentaires (recettes fiscales) sur le budget principal pour 102 000 € ;
- la réduction des dépenses imprévues en fonctionnement sur le budget principal. Il s'agit d'un ajustement de compte pour 16 700 € ;
- l'augmentation des crédits liés aux versements d'intérêts moratoires sur les budgets annexes Transports et CRR (+35 000 €). Ce sont des ajustements de crédit pour assurer l'équilibre ;
- l'intégration de résultat 2013 sur le budget annexe Déchets, soit une recette de 2 M€ ;
- la reprise des restes d'investissement en dépenses de 516 000 € ;
- l'ouverture de nouveaux crédits opérationnels pour 156 000 € destinés à la location d'un véhicule de 25 000 € et à faire face à d'éventuels incidents sur une benne à ordures ménagères ;
- les dépenses imprévues gonflées de 1 336 000 € ;
- l'ajustement des amortissements.

S'agissant de la location d'un véhicule, vous l'avez vu dans le rapport. À compter du 1^{er} juillet prochain, nous assurons la collecte du verre en régie. Les camions dont nous avons besoin ne sont pas tout à fait arrivés. Par conséquent, nous fonctionnerons avec un temps de location au début de cette responsabilité en direct. Le recours à l'emprunt consolidé évolue de 700 000 € en relation avec l'engagement que nous proposons de prendre en direction du PLIE. Voilà pour les éléments de cette DM n° 1.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Nous voterons contre cette Décision Modificative qui prévoit le règlement d'une partie des dépenses de la CAGB grâce à une augmentation du recours à l'emprunt de 700 000 €, ceci pour 2 raisons. La première raison concerne l'augmentation des indemnités des élus de 110 000 €. Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai évoqué lors du Conseil Communautaire du 29 avril dernier, même si vous expliquez cette augmentation par une volonté d'équité. La deuxième raison concerne le prêt exceptionnel à l'association du PLIE évoqué plus moins dans le rapport n° I.1.12. Ce rapport parle d'une formalité conditionnant le dégel du FSE jusqu'en 2013. Le prêt gratuit proposé est prévu pour durer peut-être 5 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2019. Dans le même rapport, l'Association sollicite une avance de trésorerie de 80 000 € nécessaire à son fonctionnement au 2^e trimestre. Sachant les difficultés rencontrées depuis de nombreuses années par le PLIE, n'est-ce pas une subvention déguisée ? Enfin, j'ai bien noté l'exigence de travail et l'exercice de responsabilité que vous demandez à tous les élus indemnisés. J'attends de voir comment vous l'imposerez. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- S'adressant à Odile FAIVRE-PETITJEAN. Pour votre dernier point, cela figurera dans les propositions de nos règlements intérieurs. Madame, vous devriez savoir, pour me connaître depuis quelque temps, que lorsque je dis quelque chose, je le fais. Donc, je le propose au règlement intérieur de la Ville et de l'Agglomération. Laissons-nous le temps de le rédiger. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. BONNET.- J'ai lu dans ce rapport qu'il était question d'une perspective d'Hôtel de la Communauté. Ce sujet avait été abordé dans le passé. Certains élus, et rendons à César ce qui appartient à César, Jean ROSSELOT en particulier, avaient suggéré d'investir dans un siège plutôt que de continuer à payer des loyers. J'ai vu que cette perspective était désormais envisagée, alors qu'elle était refusée auparavant. Je voudrais savoir si c'est une perspective sur ce mandat, ou si c'est plus lointain.

M. BAULIEU.- Ce sujet est évoqué autour de la question des indemnités pour souligner le fait que nous ne disposions pas particulièrement de locaux très adaptés au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération pour les services et pour les élus, je peux en témoigner. C'est simplement une indication en termes d'utilité. Pour l'instant, il n'y a absolument rien, ni d'engager, ni d'imaginer. Mais il faudra examiner un jour cette nécessité.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette nécessité n'est d'ailleurs pas nouvelle, puisque nous avons toujours dit qu'il était important qu'un jour, nous puissions être tous ensemble dans le même lieu – c'est ce que l'on appelle le « phénomène cafétéria » – d'autant plus que nous allons vers une mutualisation de nos services. Nous aurons donc de plus en plus de services mutualisés, une Direction Générale unique dans les mois à venir. Par conséquent, c'est important. Comme le dit Gaby, nous y pensons, certes, mais il n'y a pas de piste précise pour l'instant, puisque derrière tout cela, il y a des incidences budgétaires importantes. Mais cela reste une nécessité, il peut y avoir des opportunités que nous ne manquerons pas de saisir.

M. ACARD.- Je vous remercie d'avoir répondu, Monsieur le Président, sur les deux points évoqués par mes collègues, points qui nous interrogeaient également. J'ai une autre question sur les dépenses imprévues au point 4 (page 65) pour un montant d'environ 1 336 000 €. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous en dire un peu plus sur le type de dépenses imprévues ?

M. LE PRÉSIDENT.- À partir du moment où elles sont imprévues, par nature, nous ne les connaissons pas. Vous êtes en train de demander ce que sont les dépenses imprévues. C'est une somme que l'on prévoit dans tous les budgets pour faire face à des dépenses imprévues en cas de difficulté. Il me paraît difficile de vous dire aujourd'hui ce que seront les dépenses imprévues.

Gaby, tu le sais peut-être, tu lis peut-être dans le marc de café.

M. BAULIEU.- Non, je ne lis pas dans le marc de café ni dans le sang. Je l'ai dit, mais sans doute très (ou trop) rapidement tout à l'heure. Nous avons enregistré des résultats a posteriori sur le budget en question, sachant que ce budget a été établi indépendamment de cela, avec une perspective d'équilibre. La recette étant constatée, nous l'inscrivons en dépenses imprévues sans idée particulière, ni arrière-pensée. C'est une inscription à toutes fins utiles, du résultat que nous constatons.

M. LE PRÉSIDENT.- Quand ces dépenses imprévues ne sont pas dépensées, ce qui est d'ailleurs souvent le cas, elles sont bien utiles l'année suivante pour les intérêts dans le budget. C'est une prévision, une sage précaution. Je salue l'arrivée de notre ami ALAUZET qui vient de m'envoyer un SMS pour me dire que l'Assemblée Nationale avait voté un amendement rétablissant la possibilité de percevoir la TCFE pour les communes de plus de 2 000 habitants. Pour moi, c'est une bonne nouvelle.

Un intervenant.- Les communes de moins de 2 000 habitants comptent pour du beurre, alors.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'aurais peut-être pas dû donner cette information. J'aurais dû attendre que vous l'ayez demain dans le journal. Cela reste quand même une bonne nouvelle. Vous voyez, je veux être transparent avec vous, je vous donne les informations en direct. En tout cas, il me semble que c'est quand même une bonne nouvelle. Nous n'avons pas encore voté ce rapport-là. Qui s'oppose ? Je compte 15 oppositions. Qui s'abstient ? Je compte 3 abstentions.

Rapport n° I.1.8 - Financement des travaux prescrits à un particulier propriétaire d'un bien immobilier dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques de Deluz

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur TAILLARD ne prend pas part vote.

M. BAULIEU.- Sur notre territoire, deux communes sont concernées par les PPRT, Gennes et Deluz. Sur Deluz, deux maisons sont concernées par les risques encourus avec l'installation de la société Butagaz. Le texte prévoit que lorsque ces personnes font des travaux de sécurisation, ils doivent obtenir un cofinancement de la part des collectivités qui perçoivent ce qui était anciennement la taxe professionnelle, désormais la CFE.

Dans ce dispositif, la Région ne s'est pas associée, mais nous avons trouvé un dispositif d'accord entre le Conseil Général, le Grand Besançon et la commune de Deluz pour financer les 3 062,50 € répartis comme suit :

- le Conseil Général : 1 112 € ;
- le Grand Besançon : 975,25 € ;
- la commune de Deluz : 975,25 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.1.9 - Dotation de Solidarité Communautaire -
Volet « solidarité sociale et fiscale »

M. BAULIEU.- Ce rapport concerne le volet « solidarité sociale et fiscale » et au-delà en termes de larges provisions sur l'exercice 2014. Il s'agit tout simplement de reconduire le dispositif antérieurement en vigueur. Vous savez que la DSC doit faire l'objet d'une décision annuelle. C'est le cas de ce qui est proposé là. Il est donc proposé de reconduire le même dispositif concernant le volet « solidarité sociale et fiscale ». Cela consiste également à verser un acompte sur le volet « développement économique », à hauteur de ce qui était versé l'an dernier, sachant qu'il y aura un 2^e tour sur la base des déclarations relatives aux permis de construire accordés en 2013. Enfin, sur le volet « gens du voyage », il est également proposé dans ce rapport, d'en faire le versement sans plus attendre. Nous en connaissons la configuration.

Voilà le contenu de cette délibération, avec dans l'annexe, les tableaux reprenant les différents volets constituant cette Dotation de Solidarité Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

Rapport n° I.1.10 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2013

M. BAULIEU.- Cela concerne la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Nous devons présenter ce rapport pour attester ou témoigner du fait que cette Commission fait son travail. Elle réunit, outre des représentants de l'Agglomération, des usagers. Elle est amenée dans notre établissement, à examiner le compte rendu d'activité des DSP, à la fois le transport et la gestion des pépinières d'entreprises, et par ailleurs, en régie, la gestion du service de collecte des déchets. Cette Commission s'est réunie à 2 reprises en 2013, le 5 juin sur les déchets et sur les pépinières d'entreprises, et le 11 septembre sur la Délégation de Service Public « Transport Urbain ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

M. BAULIEU.- C'est une information dont nous devons prendre connaissance. Nous ne votons pas.

Rapport n° I.1.11 - Désignation des membres proposés à la DRFIP pour siéger dans la Commission
Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

M. BAULIEU.- Je passe sur la composition de cette Commission, les conditions à remplir par le Commissaire, le travail préparatoire qui a été fait, le fait que nous devons proposer tant en titulaire qu'en suppléant, en double du nombre à pourvoir, donc 20 personnes pour les titulaires et 20 autres pour les suppléants. Parmi ces personnes, la Directrice des Finances Publiques désignera 10 titulaires et 10 suppléants. Les propositions nous sont revenues des communes. À partir de ces propositions, nous proposons tout simplement la validation par le Conseil Communautaire. J'attire votre attention sur le fait que Martine LÉOTARD de Dannemarie-sur-Crête est bien titulaire et non suppléante, parce qu'en comptant, il me manquait un titulaires. Vous compterez à la page 81 de votre rapport, que cela fera bien 10 personnes représentant les communes, plus les 8 de la Ville et les 2 des établissements extérieurs, soit 20 personnes. Voilà ce que je voulais préciser. Vous avez le complément d'information aux rapports envoyés, il s'agit de :

- Catherine BOTTERON à Châtilion-le-Duc ;
- Gilbert GAVIGNEZ à Chemaudin ;
- Gabriel BAULIEU à Serres-les-Sapins ;
- Jacques SOUÈGES à Chaudfontaine.

Voilà pour les éléments qu'il manquait dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en vois 12.

Rapport n°1.1.12 - Prêt et avance de trésorerie consentis à l'association PLIE afin de lui permettre de faire face immédiatement à un plan de reprise de crédits FSE

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames ANTOINE, CAULET, MARTIN, THIVET et WANLIN, Messieurs CHALNOT, CURIE, FELT et PETIT ne prennent pas part au vote.

M. BAULIEU.- Il s'agit de ce rapport dont nous avons fait plus qu'allusion tout à l'heure concernant une proposition de prêt et d'avance de trésorerie consentis à l'association du PLIE afin de lui permettre de faire face immédiatement à un plan de reprise de crédits FSE. Ce sont les termes élégamment qualifiés pour parler de cela. Quand j'en parle, j'ai tendance à parler de redressement par analogie à ce qu'il se passe dans d'autres domaines bien connus de la Présidente du PLIE. Sur ce registre, vous avez pris connaissance de ce rapport avec attention. Vos quelques interventions nous ont fait ne pas en douter. Le PLIE adossé à notre établissement est une structure associative intermédiaire entre l'État – et à travers l'État, l'Europe – et des associations qui travaillent très concrètement sur le terrain dans le domaine de l'insertion.

Ces dispositifs fonctionnent notamment de manière importante, avec des crédits européens du Fonds Social Européen. C'est ainsi que les choses ont fonctionné depuis des années, dans le cadre du PLIE adossé à la Ville jusqu'à il y a quelque temps, et depuis, adossé au Grand Besançon. Ces activités ont fait l'objet de contrôle sur la période 2008-2011, qui ont conduit à un relevé d'anomalies au regard des règles exigées par le dispositif européen. Ceci conduit comme sanction, à une restitution des crédits. C'est ce que l'on appelle « reprise » ou « redressement ». Cela a pris un certain temps, puisque le contrôle a été fait progressivement. Pendant quelque temps, nous avons pensé qu'il était possible d'accélérer un peu le dispositif en forfaitisant les choses, c'est-à-dire à partir des premiers contrôles, appliquer le même taux d'anomalie dans l'ensemble des opérations couvrant la période en proratisant. Tel n'a pas été le cas. Finalement, toutes les actions conduites pendant cette période ont fait l'objet d'un contrôle sur pièce et sur place le cas échéant.

Ceci a conduit à un relevé d'anomalies. Vous avez dans le rapport une fourchette de plan de reprise entre 650 000 et 850 000 €. Nous savons aujourd'hui qu'il serait de l'ordre de 771 306 €, mais sous réserve de validation. C'est pour cela que la fourchette demeure pertinente. S'il y a reprise, c'est parce qu'il y a eu des utilisations de crédits non-conformes. Au besoin, quelques indications complémentaires pourront être apportées. La question qui nous est posée à nous qui sommes la structure à laquelle est adossée le PLIE est de savoir si, en tant que Grand Besançon, nous intervenons pour faire en sorte que ce système puisse encore fonctionner, donc connaisse un déblocage de sa situation, parce que ce contrôle et ce plan de reprise gèlent les crédits attendus sur quelques années écoulées. Les crédits attendus représentent 1,9 M€, sauf erreur de ma part. Il s'agit pour l'heure, sous réserve que dans le courant de l'été, le dispositif de reprise soit validé, de faire en sorte très rapidement pour le PLIE, de verser la somme correspondante pour que le dispositif de fonctionnement relationnel en termes de crédit soit réactivé, donc que les 1,9 M€ ne soient plus gelés.

À partir de ce moment-là, le plan de reprise étant validé, le PLIE pourra, si nous faisons le nécessaire pour lui en donner les moyens, s'acquitter de la somme appelée pour réactiver les crédits, non seulement « pourra », mais devra se retourner vers les associations bénéficiaires de ces crédits pour leur demander à due concurrence de ce en quoi elles sont concernées, de participer au plan de reprise, donc de reconstituer les 771 000 € dont je parlais il y a un instant. Le PLIE, dans cette affaire, est concerné sur les 771 000 €, pour pas tout à fait 88 000 € pour son compte propre, le reste concernant d'autres structures. La question qui vient immanquablement est : ces structures ne peuvent-elles pas payer ? Nous verrons bien. C'est une question à laquelle nous ne savons pas répondre aujourd'hui. Nous savons que le PLIE devra faire ce rappel de crédits auprès des structures qui ont bénéficié de ces crédits durant la période contrôlée.

J'ai résumé rapidement les choses. Vous avez pris connaissance du rapport avec attention. La question posée ce soir n'est pas de savoir si nous sommes très enthousiastes ou pas, et je parle sous le contrôle d'un collègue qui a exprimé son appréhension par rapport à cette situation. Il s'agit de savoir tout simplement si dans ce contexte où nous n'avons pas d'alternative à ce que le PLIE s'acquitte de cette somme reprise, que le PLIE aille la rechercher. Sinon, nous restons au bord du chemin et nous prenons le risque que bien évidemment, ne pouvant pas s'acquitter de la somme, il sera confronté aux associations auprès desquelles il va demander remboursement, qui pour certaines, le pourront et paieront, d'autres ne le pourront pas. C'est donc une affaire qui de toute façon va durer longtemps. Le PLIE ne pourrait pas de sa propre initiative réactiver les crédits européens. Donc, en clair, nous restons au bord du chemin en disant que le PLIE règle ses affaires, que les associations éventuellement culbuteront les unes après les autres et les activités d'insertion tomberont dans les oubliettes. Nous pouvons opter pour cela, mais ce n'est pas ce que nous vous proposons.

Sommes-nous enthousiastes à proposer ce rapport-là ? Non. Je préfère 100 fois en présenter d'autres. Mais celui-là fait aussi partie de nos responsabilités. C'est sur ce plan-là que nous vous sollicitons pour accepter d'une part de consentir à ce prêt de 700 000 €, et par ailleurs, parce le PLIE est concerné aussi par son propre reversement, de lui accorder une avance de trésorerie, les 1,9 M€ lui manquant également, lui faisant cruellement défaut pour lui permettre tout simplement de continuer à fonctionner. Voilà dans quels termes je souhaite vous présenter le rapport. Je ne suis pas plus enchanté que vous de devoir prendre cette décision. Mais quand nous sommes en responsabilité, nous devons les assumer, ce que je vous propose de faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Par rapport à ce que vient de dire Gabriel, il n'y a pas eu de malhonnêteté, ou d'argent mal utilisé ou détourné. L'ensemble des actions avait été validé par un Comité Technique dans lequel il y avait, entre autres, les services de l'État et ceux de la CAGB. Il se trouve qu'entre-temps, les règles ont changé et un contrôle européen dit qu'un certain nombre d'actions n'auraient pas dû être financées alors qu'elles l'ont été. Les associations, d'ailleurs, globalement ont fait ces opérations en toute bonne foi. Je rappelle que cela avait été validé par les Comités Techniques dans lesquels il y avait les services de l'État, la DIRECCTE, le PLIE, j'imagine les services de l'Agglo. Maintenant, il y a cette difficulté, il y a des contrôles. Mais le cas de Besançon n'est pas unique. C'est dans tous les PLIE de France qu'il y a ce souci. Il faut donc éviter que les associations se retrouvent en difficulté et qu'elles en viennent à déposer le bilan. Vous avez vu que parmi ceux qui ont perçu indument, on trouve le CCAS, par exemple. Je crois qu'il y a aussi Pôle Emploi. Ce ne sont pas de grands fraudeurs professionnels. Les crédits ont été accordés sur la base d'analyses qui depuis, ont été contestées, ce qui entraîne des demandes de remboursements de la part de l'Europe. Il faut bien préciser qu'aucune association n'a détourné de fonds, pas plus que le CCAS ou Pôle Emploi, ou les autres associations dont vous avez le détail dans votre rapport.

Comme le dit Gaby, nous ne sommes pas enthousiastes. Mais quand on voit la liste de ces associations, tout le milieu associatif de l'insertion est concerné, tout sans exception. Ce serait une véritable catastrophe pour l'emploi et pour les personnes en difficulté si le PLIE venait à déposer le bilan. Cela nous a d'ailleurs interrogés de la manière suivante : est-ce normal que des associations, avec des Conseils d'Administration, puissent avoir à gérer des fonds qui sont en fait des fonds publics ? Je pense que « non » et qu'il faut trouver un autre système. Ce n'est plus à nous à gérer cela de façon associative. D'ailleurs, au 1^{er} janvier prochain, ce sera repris par le Conseil Général qui gèrera cela avec ses services. C'est une œuvre d'intérêt général, une action publique que l'on nous demande de faire par le biais d'associations. D'ailleurs, il y a quelques années en 2008 ou 2009, l'État n'était pas le dernier, et il avait d'ailleurs raison, à demander que l'on accélère les projets et la cadence entre autres pendant le plan de relance pour pouvoir embaucher plus. Voilà ce que je voulais dire pour que les choses soient bien claires et qu'il n'y ait pas de malentendu. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MADOUX.- Je voudrais intervenir en tant que Vice-Président des Chantiers Départementaux basés à Franois. Je suis Vice-Président depuis 2008. Je vous signale que les chantiers départementaux sont impactés par cette reprise à hauteur de 96 000 € pour les années 2008, 2009 et 2010. En 2011, nous avons fait un dossier pour lequel nous avons eu une notification, mais pas de versement. En 2012, 2013, et 2014, nous n'avons rien fait, puisque ce n'est pas la peine de faire s'il faut restituer l'argent. En tout cas, je serais curieux de savoir comment vont restituer la plupart des structures en déficit. L'association des Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion est quasiment la seule à avoir un petit excédent. Il est hors de question que nous remboursions. Nous ne rembourserons jamais, je peux vous le dire d'avance.

M. LE BAULIEU.- Nous entendons bien cela, et Gabriel l'a dit. Cela dit, il faut que vous sachiez que le PLIE est obligé de demander le reversement, faute de quoi il se retrouverait en situation délicate d'un point de vue judiciaire.

Mme MÉNÉTRIER.- Je voudrais préciser une chose. Nous avons eu deux rencontres avec les structures d'insertion pour les informer de ce plan de reprise. Je voudrais dire que le PLIE, de toute façon, est une association qui engage la responsabilité pénale de son Conseil d'Administration. Cela veut dire qu'il est obligé d'engager les actions récursoires auprès des structures d'insertion. Il faut savoir aussi que dans les structures d'insertion, certaines sont en grande difficulté, et d'autres pourront s'acquitter de leur dette. Monsieur le Président parlait tout à l'heure de Pôle Emploi et du CCAS. Il ne devrait pas y avoir de problème pour ces deux organismes.

M. LE PRÉSIDENT.- Ils ne sont pas contents, mais ils vont payer.

M. GROSERRIN.- Vous nous demandez de sauver en quelque sorte le soldat PLIE confronté à des problèmes de gestion et d'organisation. Nous l'entendons bien, vous êtes pragmatiques et nous pouvons comprendre qu'à un moment, nous soyons amenés à réfléchir sur le fait de pouvoir récupérer une certaine somme d'argent, parce qu'elle est gelée. Nous pouvons le comprendre. Je voudrais néanmoins dire plusieurs choses. Tout d'abord, je m'étonne de constater qu'un organisme créé en 1995, soumis en 2011 à un contrôle pour la période 2008-2010, ne soit pas à même de répondre aux exigences de l'État et de l'Europe en termes de qualité de gestion. Ce contrôle a mis en exergue – ce sont les mots que vous utilisez dans votre rapport – les difficultés de l'Association quant à la détermination de l'éligibilité des dépenses, soit parce que les crédits n'ont pas été utilisés conformément à leur objet, soit parce que les pièces justificatives produites par l'organisme bénéficiaire étaient insuffisantes. Certes, le travail à fournir pour justifier que les actions financées remplissent toutes les conditions est important, mais il est connu et doit être anticipé, notamment en ce qui concerne la justification de ces actions et des moyens utilisés.

Monsieur le Premier Vice-Président l'a bien dit. Ce contrôle aboutit à un plan de reprise qui va amener le PLIE à reverser entre 650 000 et 850 000 €, ce qui n'est pas rien. Vous avez dit fort bien que le PLIE ne dispose pas de fonds propres à ce jour. Vous avez répété, et c'est important, qu'il devra se retourner vers les organismes, l'économie sociale, toutes les structures soutenues – nous les avons vues et nous pouvons le comprendre – pour se faire rembourser les sommes indument allouées. La réaction dans la salle montre bien la difficulté. Quand nous connaissons dans cette fragilité économique où se démènent ces structures, nous pouvons douter de la capacité du PLIE à recouvrer ces sommes auprès d'elles. Nous avons fort bien compris qu'il faut qu'il y ait cette mesure pour recouvrer l'argent pour rester dans le domaine de la loi.

De plus, nous avons également compris que dans l'attente de ce reversement pour les années 2008 à 2010, les crédits FSE sont gelés pour la période 2011-2013, soit l'enveloppe de 1,9 M€. Je comprends ce souci de rembourser afin d'être conforme à la législation européenne et de pouvoir obtenir cette enveloppe. Tout cela représente néanmoins un manque de 2,55 à 2,75 M€. Nous savons que pour la période de programmation 2014-2020, les Conseils Régionaux deviennent l'autorité de gestion à part entière du Fonds Social Européen. Le PLIE peut être amené à disparaître en 2015. Comment pourra-t-il alors faire face aux remboursements du prêt que lui allouerait la CAGB, de même pour l'avance de trésorerie ? Nous pouvons nous poser la question. Nous pourrions très bien imaginer, comme les structures ont été aidées dans des projets, que la Ville de Besançon rembourse à la Communauté d'Agglomération, la somme allouée aujourd'hui. En tout cas, pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- D'abord, il n'y a pas que des gens de Besançon, pour commencer. Je suis un peu stupéfait quand je vous entends. Premièrement, quand vous allez dans une structure d'insertion, on ne vous demande pas votre quittance de loyer pour savoir où vous habitez. Demandez à Monsieur MADOUX qui vient d'évoquer les Chantiers Départementaux en tant que Vice-Président. Je crois que vous êtes toujours dans le même discours. C'est d'ailleurs inquiétant qu'un conseiller municipal bisontin soit...

M. GROSERRIN.- Ne faites pas d'attaques personnelles !

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GROSERRIN, vous avez demandé tout à l'heure que l'on ne vous interrompe pas. Vous aurez donc bien l'amabilité de respecter ce que vous-même vous nous demandez de respecter. Je continue. Je dis simplement qu'il est regrettable qu'un conseiller municipal bisontin ait cette attitude ici. Ce n'est pas acceptable, premièrement. Deuxièmement, le problème qu'il y a aujourd'hui n'est pas celui que vous avez évoqué. Je crois que par votre vote négatif, si ce vote négatif était suivi par la majorité de cette Assemblée – ce que je ne pense pas –, le PLIE devrait déposer le bilan et nous serions collectivement responsables de la chute de toutes ces associations d'insertion. Donc, je voulais vous dire que votre vote négatif pouvait entraîner la chute de toutes ces associations, pour que vous votiez bien en toute connaissance de cause.

Gabriel BAULIEU vous l'a dit et je vous l'ai redit : nous ne sommes pas remplis de joie par rapport à cela, loin de là. Simplement, quand vous dites que ces crédits ont été accordés sans trop de vérifications, je vous rappelle que les projets étaient validés par les Commissions dans lesquelles les services de l'État eux-mêmes étaient. Ils étaient là eux-mêmes. C'est d'ailleurs un sujet que nous avons évoqué très souvent avec Monsieur le Préfet. Maintenant, il y a un principe de réalité. Soit nous soutenons le PLIE qui est une association, pour que les associations d'insertion comme les Chantiers Départementaux d'Insertion, puissent continuer à vivre, soit on peut dire « non, nous votons contre » et par ce vote contre, nous faisons tomber tout le système d'insertion sur Besançon et sur le Grand Besançon. Je ne sais pas quelles sont les limites du PLIE. Jusqu'où allez-vous ? Vous allez jusqu'à Baume-les-Dames, n'est-ce pas ? Il y a Ornans. C'est pour cela que je trouve ces propos vraiment déplacés concernant le fait de vouloir faire rembourser à la Ville de Besançon des dépenses dont certaines sont occasionnées par des personnes venant d'autres communes du bassin d'emploi. Je trouve ces propos vraiment pas très corrects.

M. GONON.- Premièrement, nous ne doutons pas une seule seconde qu'il y ait eu malversation. Et fort heureusement ! Par contre, il y a incompetence des services du PLIE. Et là, la sanction doit tomber. Si nous encourageons ce genre de pratique, c'est-à-dire si nous couvrons l'incompétence, nous ouvrons la porte à toutes les dérives. Deuxièmement, je voudrais faire état d'une construction jurisprudentielle de la Cour de Cassation sur le soutien abusif de crédit. Le soutien abusif de crédit, c'est, à l'origine, une notion élaborée pour les banques.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous savons ce que c'est.

M. GONON.- S'il vous plaît. Dans le cas qui nous intéresse, aujourd'hui, la CAGB se transforme en banque à la fois pour des crédits de consolidation de 700 000 ou 800 000 € et des avances de trésorerie pour 80 000 €. Là, il y a un risque extrêmement fort que nous soyons entraînés dans une dérive de notre responsabilité en jouant le rôle du banquier qui soutient de façon abusive une entreprise. Je voudrais juste vous donner les 3 critères qui constituent ce soutien abusif. Le premier critère indique que c'est une situation irrémédiablement compromise au moment du soutien. Qui peut nous assurer aujourd'hui du contraire, que le PLIE n'est pas dans une situation irrémédiablement compromise ?

M. LE PRÉSIDENT.- Elle n'est pas irrémédiablement compromise.

M. GONON.- Le deuxième critère concerne le maintien ou l'octroi d'un prêt non susceptible d'être remboursé. Qui peut aujourd'hui nous certifier que les 700 000 ou 800 000 € que nous allons accorder seront véritablement remboursés, d'autant plus que j'ai entendu des bénéficiaires de cette subvention dire « je ne rembourserai pas » ? Le troisième critère concerne un lien de causalité entre la diminution de l'actif et le soutien financier. Après ce débat, je crois que ce n'est pas la peine de revenir là-dessus. Donc, notre responsabilité judiciaire est en cause. J'appelle simplement mes collègues à bien penser à cela avant de se prononcer.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à la Présidente du PLIE, mais je redis que cela est fait avec les services de l'État et les services fiscaux. Je ne pense pas que Monsieur le Préfet nous laisserait faire quelque chose d'illégal. Ce n'est globalement pas le genre des services de l'État. Je trouve que cet acharnement à vouloir faire mourir les structures d'insertion bisontines...

Interventions hors micro inaudibles.

M. LE PRÉSIDENT.- Écoutez, vous avez beau dire « non ». Mais que proposez-vous ? Dites-moi ce que vous proposez ?

M. GONON.- Deux choses...

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, Je vous pose une question.

M. GONON.- Il faut que nous reconnaissons d'abord...

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous pose une question, Monsieur GONON, si vous permettez.

M. GONON.- Je réponds.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais laissez-moi poser la question.

M. GONON.- Je réponds.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous pose la question. Vous ne pouvez pas répondre avant que je vous aie posé la question. Je vous pose la question : faut-il oui ou non verser cette avance au PLIE ? Faut-il oui ou non faire tomber le PLIE entraînant de facto la perte de toutes les associations d'insertion de Besançon ? Faut-il oui ou non voter ce rapport ? Si nous ne le votons pas, le PLIE tombe. Répondez à cette question.

M. GONON.- Je vais répondre à cette question très directement, Monsieur le Président. Je signe les 800 000 € si on me garantit formellement que les 3 conditions du soutien abusif ne sont pas réunies dans cette affaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Comment voulez-vous que, ce soir...

M. GONON.- Ce n'est pas à Madame la Présidente du PLIE, avec tout le respect que j'ai pour elle, de s'engager sur ce principe-là.

M. LE PRÉSIDENT.- Écoutez, je pensais que vous alliez changer d'attitude. Mais chacun a compris que vous allez en permanence revenir ici nous refaire des débats bisontins qui vont énerver...

Interventions hors micro inaudibles.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il vous plaît ! S'il vous plaît ! Lorsque vous dites qu'il faut faire rembourser la Ville de Besançon alors que l'ensemble (Besançon, Baume-les-Dames, Quingey, Ornans, etc.) est concerné, c'est un débat bisontin. Vous voulez toujours faire de la politique. Ce soir, ce n'est pas de la politique. Je fais confiance au service de l'État, au Ministère concerné, à ceux qui nous ont demandé de mettre en place cette procédure. Que voulez-vous que je vous dise de plus ? D'abord, il n'y a pas de certitude que nous ne retrouverons pas ces crédits, puisqu'au moins 2, et ce parmi les plus importants, le CCAS et Pôle Emploi, vont rembourser. Ces sommes-là ne sont donc pas irrémédiablement perdues. Cela dit, je comprends bien que vous êtes en difficulté, partagés entre votre volonté permanente de vous opposer au Président-Maire et de l'autre côté, en votant contre, vous allez pouvoir, à juste titre d'ailleurs, être accusés de mettre les associations d'insertion en difficulté. Je comprends votre embarras.

Mme MÉNÉTRIER.- Par rapport au mauvais travail qui aurait été fait par le PLIE, je voudrais simplement vous alerter sur la réglementation du FSE extraordinairement compliquée. Je voudrais vous dire également que 80 PLIE en France ont été concernés. L'Europe, en particulier la CICC, a demandé que des contrôles soient engagés au niveau de tous les PLIE. Je vous demande donc de faire attention à ce que vous dites, parce qu'il n'y a pas eu de mauvais travail de fait. Disons que depuis 2008, 2009, la réglementation du PLIE n'était pas au point pour de nombreux PLIE dans toute la France. Depuis, les choses se sont pas mal amendées. Ce n'est pas un mauvais travail, mais la complication et la complexité du système.

M. LE PRÉSIDENT.- Que ceux qui votent contre lèvent la main. Je compte 14 oppositions. Il y a donc 14 personnes ici qui veulent la mort des associations d'insertion de Besançon. C'est cela. Ce n'est pas la méthode. Qui s'abstient ? Je compte 9 abstentions. C'est une attitude plus responsable, me semble-t-il.

S'adressant à Bernard MADOUX. Bernard, je pense que tu ne devrais pas voter. Nous ne le savions pas, mais comme tu fais partie d'une association, je ne te fais pas participer au vote pour ne pas que tu aies des soucis.

Donc Bernard MADOUX, Maire de Noironte, ne participe pas au vote. Ceux qui sont dans des Conseils d'Administration ont été cités. Je les répète. Il s'agit de Mesdames ANTOINE, CAULET, MARTIN, THIVET et WANLIN, Messieurs CHALNOT, CURIE, FELT et PETIT. Ce rapport est donc adopté.

M. BAULIEU.- Vous l'avez vu dans le rapport, mais vous avez largement eu connaissance de cette information. Le Tour de France fera une étape particulière dans l'Agglomération courant juillet. Je dis « particulière », parce que ce sera une journée de repos. Il arrivera le 14 juillet en fin de journée et repartira le 16 au matin. Nous serons ville-étape et repos avec un faux départ du centre-ville et un départ formel depuis Avannes-Aveney. L'ensemble des éléments de ce programme, y compris des animations prévues, vous est rappelé dans le rapport, sachant que ce rapport trouve sa justification dans le fait que ce dispositif appelle notre engagement conventionné de 80 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.I.14 - Tribunes d'expression des élus dans le magazine du Grand Besançon :
format et calendrier de publication

M. BAULIEU.- Cette question a été évoquée rapidement au Conseil précédent. Le Président avait indiqué que ne voulant pas différer davantage la publication de ces tribunes, dès le numéro du magazine actuellement « dans les tuyaux », ce dispositif serait appliqué. Il s'agit que nous lui donnions un caractère de règlement interne à l'Agglomération. C'est la raison de ce rapport formel. Il est d'ailleurs précisé dans ce rapport qu'il sera intégré plus globalement dans le règlement intérieur de notre établissement. Sur cette question, il ne s'agit pas de débattre du principe, c'est un droit établi. Compte tenu de l'évolution de la configuration des publics concernés, nous doublons la surface consacrée à cette tribune dans le magazine (2 pages au lieu de 1). Néanmoins, afin d'éviter que certains aient une surface de timbre-poste pour cette tribune, cela suppose qu'il y ait une rotation sur certains groupes. Par conséquent :

- 1 page sera utilisée par les pôles de la périphérie ;
- 1 page pour la Ville de Besançon, avec :
 - une surface accordée au groupe PS/Société Civile Républicaine,
 - une autre accordée de manière tournante au groupe Europe Écologie Les Verts/Parti Communiste/Société Civile pour la partie majoritaire du Conseil Municipal de Besançon ;
 - une tribune de 1 400 signes sera accordée à l'opposition municipale (groupe UMP) ;
 - une autre tribune de 900 signes espaces compris sera accordée de manière tournante au groupe Front National/MODEM/UDI.

Vous avez dans le rapport un exemple de calendrier appelé ensuite à se renouveler. Voilà la présentation de ce rapport. Ce n'est d'ailleurs pas une nouveauté par rapport à ce que nous avons présenté devant l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- Je tiens simplement à rappeler qu'entre le précédent mandat et le nôtre, nous avons doublé la surface d'expression. Auparavant, il y avait une page, contre 2 aujourd'hui pour l'expression des groupes. Y a-t-il des oppositions par rapport à cela ?

M. ACARD.- Je souhaite m'exprimer à ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, allez-y.

M. ACARD.- Évidemment, le Front National votera contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi dites-vous « évidemment » ?

M. ACARD.- Parce que c'est évident, mais je vais y venir. Le Front National est arrivé en tête dans 39 communes des 59 communes du Grand Besançon lors des dernières élections européennes, et nous dépassons d'ailleurs 28 % dans 20 communes. Évidemment, il est absolument impossible de priver les habitants de l'Agglomération de l'expression de leurs représentants à l'Agglomération, que nous représentons, pendant 4 mois. Nous voterons donc contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que nous l'avons expliqué, que les choses sont claires pour tout le monde. Qui vote contre ? Je compte 2 oppositions. Qui s'abstient ? Je n'en vois pas. Je reviens un instant en arrière, parce que l'on me fait passer un message. Le Directeur Général nous confirme que l'État va faire une avance à hauteur de 117 000 € en la proposant en priorité à des associations en difficulté. Je pense que si l'État le fait, il a dû prendre quelques précautions. On me dit aussi que nous avons pris l'avis juridique d'un avocat sur la possibilité de verser un prêt exceptionnel. Voilà qui devrait répondre à certaines de vos interrogations.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Participation au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel : Choix de l'opérateur et modalités d'attributions de la participation de l'employeur

M. BAULIEU.- Pour essayer d'être très rapide, nous avons un souci de couverture complémentaire de l'ensemble des salariés du Grand Besançon. Nous conduisons cela en relation et en partenariat avec la Ville et le CCAS. Nous avons traité cette affaire en 2011 par un « marché » d'assurances nous permettant d'obtenir les meilleures conditions avec un objectif, puisqu'en matière de couverture complémentaire, nous pouvons parler de la prévoyance et de la santé. Compte tenu de la situation de nos personnels, globalement appréhendés au niveau de l'Agglomération, de la Ville et du CCAS, la question de la santé apparaît relativement bien couverte, le chiffre vous est confié dans le rapport. Par contre, s'agissant de la prévoyance, nous sommes davantage en difficulté, et quand je dis « davantage en difficulté », je parle des agents qui peuvent être concernés.

Notre souci dans cette affaire est de faire en sorte que nos personnels ne se trouvent pas démunis face aux aléas de la vie tout simplement, parce qu'au bout de 90 jours sur l'année glissante, 50 % de la rémunération disparaît. Cela arrive plus souvent qu'on ne le pense. Face à ces situations, notamment, bien évidemment sur les revenus les plus modestes, on est tout de suite en situation de crise. Dans cette démarche, nous souhaitons inciter et favoriser cette couverture par nos agents. En 2011, nous l'avons fait par l'intermédiaire d'un contrat collectif, et nous avons déjà obtenu une avancée significative par un taux de couverture plus important. Depuis, la loi nous autorise à intervenir, y compris financièrement. Ensuite, le dispositif nous prévoyait, soit de labelliser les assureurs, soit de passer convention pour privilégier dans une négociation forte de mise en concurrence, le meilleur contrat, ce que nous avons fait. Nous proposons ce soir, d'une part, puisque nous avons déjà lancé l'opération devant cette salle, de valider l'attribution du « marché » d'assurances dans cette affaire ; d'autre part, de valider les modalités d'une incitation financière qu'apportera l'établissement, la collectivité s'agissant de la Ville de Besançon, auprès des personnels pour les aider, surtout les inciter, à prendre cette couverture sociale.

Notre objectif serait qu'ils aient tous cette couverture. Je ne suis pas sûr que nous arrivions à ce résultat, mais c'est notre objectif. Vous avez le barème de cette aide inversement proportionnel à la rémunération, s'établissant à 0 au-delà de l'indice 700. S'agissant de la compagnie qui serait retenue après la consultation que nous avons lancée en bonne et due forme, la SMACL Santé vous est proposée, parce qu'elle présentait la meilleure offre. Cette mutuelle a parfaitement répondu à nos attentes. Voilà en résumé les choses. Je parle sous le contrôle de la Directrice Générale Adjointe chargée de ces questions de Ressources Humaines et je pense avoir dit l'essentiel.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Mme COMTE-DELEUZE.- Je voudrais recommencer comme à la Ville, mais cette fois-ci, c'est pour la bonne cause, puisque le Maire de Besançon avait trouvé l'idée assez pertinente. À propos de protection sociale, je voudrais faire état d'une idée déjà utilisée dans plusieurs villes de France, par exemple Caumont-sur-Durance qui a beaucoup fait parler d'elle. Cette idée consiste, pour une communauté d'agglomération comme la nôtre ou pour une commune, à rassembler un certain nombre d'habitants ou de salariés qui n'ont pas les moyens de se payer une mutuelle et de servir de tiers négociateur. Les sociétés d'assurances sont assez tournées vers ce nouveau procédé. Dès lors que nous arrivons à fédérer 1 000 personnes ou plus, les tarifs baissent. Je vous donne juste un chiffre que j'ai négocié avec vraiment pas beaucoup d'élan et pas beaucoup de travail : sur une mutuelle de niveau 3, sur une échelle de 1 à 5 qui était à 73 € par mois, après un quart d'heure de discussion, pour 1 000 personnes qui viendraient – nous parlons ici d'intergénérationnel, un panel d'une variété d'âges –, nous pourrions tomber à 47 € par mois. C'est une facilité que nous pourrions peut-être offrir au niveau de la CAGB, et pas simplement au niveau de la Ville de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- L'idée est bonne. Il faut que nous la creusions pour voir si légalement nous pouvons le faire. L'idée n'est pas mauvaise, tout comme l'idée de pouvoir mutualiser les certificats d'économie d'énergie. Lorsque vous changez votre chaudière, vous pouvez avoir un certificat d'économie d'énergie et nous pouvons le revendre. Si vous revendez 250 € de certificat d'économie d'énergie pour l'équivalent, vous n'avez pas à le négocier de la même façon que si vous êtes dans un groupe, comme à la Ville ou à l'Agglomération, qui négocie à hauteur de centaines de milliers d'euros. Une autre idée qui va dans le même sens est de faire en sorte de pouvoir récupérer ces certificats d'énergie des particuliers pour les regrouper, les négocier globalement pour qu'ils puissent être bonifiés par une bonne négociation, ce qui viendrait en déduction des frais d'amélioration des logements en matière énergétique, entre autres. C'est une autre idée. Nous n'avons pas eu le temps de creuser ces deux idées qui vont dans le même sens. En un mot, c'est l'idée des groupements de commande. C'est ce que nous passons chaque séance ici, à la Ville, et vous, dans vos communes. Il s'agit de dire que nous nous groupons ensemble pour avoir un meilleur prix. C'est ce que nous avons fait là. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n° I.2.2 - Risques statutaires du personnel

M. BAULIEU.- Cette fois-ci, la collectivité est concernée. Il s'agit de se prémunir face à des indisponibilités qui peuvent conduire, à défaut d'avoir une couverture d'assurance, à devoir à la fois rémunérer l'agent indisponible et en même temps son remplaçant. Il est donc sage de prendre ce type de couverture. Plus la collectivité est petite en tant qu'employeur, plus il est vivement recommandé de prendre cette garantie. Nous l'avons pour un certain nombre de risques. Il s'agit tout simplement là, puisque nous l'avions fait antérieurement, pour le renouvellement nécessaire, de confier mandat au centre de gestion pour négocier au mieux, pour nous comme pour plein d'autres communes qui rejoignent le centre de gestion. Ceci dit, nous conservons notre liberté de choix au moment de la conclusion. Il s'agit donc de savoir si nous prenons la proposition obtenue par le centre de gestion.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. J'en profite pour redire une chose que j'ai eu l'occasion de dire aux membres du Bureau, aux Maires qui ne font pas partie du Bureau et aux adjoints. Vous savez qu'il y a une possibilité de prendre une assurance personnelle qui couvre en matière de difficulté, ce qui est même fortement recommandé aux Maires et Adjoints ou Vice-Présidents ici à l'Agglomération. Là aussi, vous pouvez vous mettre en rapport avec nos services. Des négociations ont été engagées pour avoir des prix intéressants. Il est indispensable que vous l'ayez pour vous protéger en cas de difficulté. Cette assurance n'est pas prise en compte par la collectivité, l'individu lui-même doit la payer avec ses deniers. Nous ne pouvons pas l'imputer sur le budget communal. C'était un petit rappel.

Rapport n° I.2.3 - Fixation du nombre de représentants du personnel aux CT et CHSCT et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité

M. BAULIEU. Dans ce rapport, il est proposé de reconduire la même composition du Comité Technique et du CHSCT avec 5 représentants des salariés et d'acter le fait que nous maintenons le paritarisme et l'expression du point de vue de l'employeur. Sous l'empire des nouveaux textes, ces instances pourraient être éventuellement seulement un lieu de recueil de l'avis du représentant des salariés. Nous proposons de conserver à ces instances ce caractère d'échange qui les a caractérisés jusqu'à maintenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

Mme JOLY.- Je voulais vous demander si, dans le cadre du renouvellement, comme nous avons une Direction unique, ce ne serait pas le moment d'avoir également un CT unique, des instances uniques pour la CAGB, Ville et CCAS.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sujet est en cours de discussion.

Mme JOLY.- D'accord, merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté. Avant de passer au rapport suivant, je voudrais répondre à Monsieur FAGAUT sur la composition de la CIAPH (Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des personnes Handicapées). Quatre élus sont désignés par la CAGB. Vous vouliez qu'il y ait quelqu'un de la minorité municipale à Besançon. Cela n'est pas possible, les membres étant désignés en fonction de leur compétence au niveau de l'Agglomération. Christophe LIME y est pour la délégation « bâtiment et gestion du patrimoine », nous savons où il est politiquement. Par contre, Serge RUTKOWSKI y est parce qu'il va présider la Commission. Je ne sais pas de quel côté il se situe et cela ne m'intéresse pas, pas plus que Jean-Paul MICHAUD à la délégation « voirie ». Je ne connais pas non plus ses sentiments politiques, pas plus que ceux de Jacques KRIEGER à la délégation « aide aux communes », qui est très concerné. Voilà ce que je voulais dire. Ce n'est pas une désignation de membres de la majorité ou de membres de la minorité, mais c'est en fonction des compétences que ces Vice-Présidents ou ces conseillers communautaires exercent dans l'Agglomération. Je vous redis donc que ce n'est pas comme cela que cela fonctionne ici. Il va falloir vous y faire. Nous ne fonctionnons pas par politique. Il faudra vous y faire, j'insiste.

M. BONNET.- Vous nous rappelez l'orientation politique de Christophe LIME, mais cela ne nous intéresse pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Stop ! J'ai répondu à la question de Monsieur FAGAUT. Nous passons au rapport suivant.

M. BONNET.- Non, je n'ai pas terminé.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, c'est hors sujet.

M. BONNET.- Alors je m'en vais !

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai répondu à vos questions. Nous n'allons pas nous amuser à prolonger les débats. Nous passons au rapport suivant.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Convention relative à une tarification régionale combinée Facilit'TER Ginko et un titre journée Ginko-TER-Divia

M. LOYAT.- Il vous est proposé une nouvelle convention pour poursuivre la tarification Facilit'TER, tarification intermodale. C'est intéressant pour l'utilisateur en termes de simplification, et c'est aussi incitatif. Cela permet de combiner les abonnements TER et Ginko, les abonnements Sésame et Campus. Il y a d'ailleurs non seulement une réduction de 15 € sur les abonnements mensuels, mais également un titre combiné avec Dijon, soit Ginko, Divia à Dijon et TER. Le montant estimatif des recettes s'élève à 105 000 €/an sur la période 2014-2017. Vous avez vu dans le rapport le succès de cette tarification, puisqu'en 2013, il y avait 2 020 abonnements mensuels en 2013, contre 1 161 en 2013. J'ai terminé la présentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.2 - Convention relative à une tarification multimodale Ginko/TER sur le périmètre du Grand Besançon

M. LOYAT.- Ce rapport propose une convention permettant de reconduire pour la période 2014-2017 la tarification Ginko/TER sur le périmètre de l'Agglomération. Le principe est simple : avec les abonnements, cela permet d'accéder au réseau TER sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération. La CAGB verse une somme forfaitaire de 150 000 €/an à la SNCF dans le cadre de cette convention, ce qui n'est pas négligeable et c'est un service important pour l'Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Convention de partenariat -
Ligne de transport en commun en site propre Gare Viotte/Campus/Témis

M. LOYAT.- Ce rapport ne présente pas le projet très important du transport en commun en site propre Gare Viotte/Campus/Témis. Beaucoup plus modestement, il s'agit de la présentation d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Besançon. Ce projet est complètement sur le territoire bisontin. Il a des implications fortes en termes de réseau viaire et de vie de quartier. D'où cette convention. Vous avez le détail de la convention de partenariat, avec toutes les étapes de ce projet jusqu'à l'achèvement. Il est également important en termes de Comité de Pilotage, Comité de Suivi et Groupe projets. Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération assure la maîtrise d'ouvrage, la conduite de projet ainsi que la maîtrise d'œuvre. Quant à la Ville de Besançon, elle mettra à disposition les terrains et les agents nécessaires à la mission de maîtrise d'œuvre. Vous avez d'ailleurs en annexe la composition de l'équipe.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Michel LOYAT ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.4 - Tramway - Convention avec la Ville de Besançon -
Précisions sur l'organisation des travaux en vue de dossiers FCTVA

M. LOYAT.- Ce rapport est beaucoup plus technique. Il y a eu la réalisation de la ligne de tramway. À l'occasion de cette réalisation, des dépenses de voirie ont été réalisées par la CAGB. Dans la perspective pour la CAGB de bénéficier du Fonds de Compensation de la TVA, il est proposé de signer une convention avec la Ville de Besançon, ce qui est nécessaire dans ce cas, puisqu'il s'agit de voiries communales. J'en profite d'ailleurs pour répondre à des questions posées par ailleurs et à d'autres que certains pourraient se poser. Si on fait la somme des dépenses, nous arrivons à 26,5 M€, ce qui n'a rien à voir avec les 20 M€ engagés par la Ville de Besançon au titre de dépenses annexes. Vous avez la liste des dépenses effectuées et réalisées par la CAGB, mais sur les voiries communales.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour que la CAGB récupère la TVA, il faut qu'une convention soit passée avec la Ville qui l'autorise à faire les travaux sur son territoire. C'est uniquement cela. Faute de quoi, l'Agglomération perdrait 20 %. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 1. C'est adopté.

Rapport n°2.5 - Tramway - Avenant n°1 au contrat avec la SPL Territoire 25

M. LE PRÉSIDENT.- Alain BLESSEMAILLE, Nicolas BODIN et Dominique SCHAUSS ne prennent pas part au vote.

M. LOYAT.- Ce dernier rapport concerne l'avenant n°1, peut-être sans doute le dernier, au contrat avec la SPL Territoire 25. Vous l'avez compris, il ne s'agit pas de présenter ce contrat, mais compte tenu de modifications et particulièrement du fait que le tramway a pu être réalisé dans un délai plus court que prévu, nous aboutissons à une diminution financière, parce qu'il y a une diminution du temps passé par la SPL. La diminution est de 17 933,58 €. Dans le détail, il y a une diminution de 21 000 € environ et une augmentation de 3 541 € pour une étude, soit au total une diminution de 17 933 € imputable au fait que les travaux du tramway réalisés dans un délai nettement plus court que prévu.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien, je te remercie. Généralement, les avenants sont dans le sens inverse. Là, c'est dans le bon sens. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 13. Y a-t-il des oppositions ? Il faut lever la main.

Un intervenant.- Le micro ne fonctionne pas, je n'y peux rien.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour lever la main, vous n'avez pas besoin du micro.

Un intervenant.- J'ai demandé la parole. Déjà à la question précédente, j'ai levé la main, mais personne n'a fait attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Allez-y.

Un intervenant.- Concernant le rapport n°2.3, évidemment que l'on a passé ma question, puisque le micro ne fonctionnait pas. Quelle est l'incidence pour les petits commerces ? Je voudrais justement faire une mise en garde sur la création de cette ligne Gare Viotte/Campus/Témis. Je m'inquiète un petit peu pour les gens, par exemple les commerçants avenue Léo Lagrange. Certains sont déjà en difficulté. Ce n'est pas une critique, mais je voudrais avoir des éléments pour savoir si le petit commerce sera impacté.

M. LE PRÉSIDENT.- Il va y avoir des contacts avec eux, comme tout le long du tram.

M. LOYAT.- Vous l'avez dans l'annexe en page 94-95. Il y a eu une concertation à l'automne 2013, qui va d'ailleurs se poursuivre dans les jours à venir. Nous allons prendre contact à la fois avec des commerçants dans les secteurs que vous indiquez, mais également dans le secteur de la rue Voirin, des commerçants, des riverains, certainement plutôt par les comités syndicaux. Vous avez raison de le souligner, il y a forcément des impacts. Il faut donc expliquer. Nous aurons également obtenu l'autorisation pour faire des études sur des propriétés. Vous vous doutez bien que les contacts seront pris.

Un intervenant.- D'accord. Je vous en remercie.

Commission n°03 : Économie, Emploi-insertion, Enseignement supérieur et recherche

M. LE PRÉSIDENT.- Pour les rapports suivants, cela va être un peu compliqué. Vous savez maintenant qu'avec la loi sur le conflit d'intérêts, c'est quasiment inextricable. Les Vice-Présidents Alain BLESSEMAILLE, Gabriel BAULIEU ou moi-même ne pouvons pas présenter, par exemple, les dossiers concernant Aktya, parce que nous faisons partie du Conseil d'Administration, même si Alain BLESSEMAILLE par ailleurs y est en tant que Vice-Président de l'Agglo. C'est très compliqué. C'est tellement compliqué que nous avons pris les précautions maximum, mais nous sommes en train de travailler avec notre cabinet d'avocats pour vérifier si nous ne pouvons pas faire assouplir la loi, même au niveau national. Telle qu'elle est là, c'est un non-sens total. À mon sens, cela a été fait dans la précipitation. Le résultat de tout cela est que l'on ne peut quasiment plus rien faire. Alain BLESSEMAILLE en charge de l'économie ne peut plus présenter aucun des dossiers économiques. C'est complètement ahurissant. Je pense que ceux qui ont fait la loi n'ont pas beaucoup circulé dans le milieu économique ou n'ont pas été dans des assemblées comme les nôtres, parce qu'ils n'auraient pas pu écrire cela. C'est ahurissant. C'est pour cela qu'au fil des dossiers, vous allez voir un tel ou un tel qui va présenter le dossier, parce qu'il n'a pas le droit de le présenter.

Rapport n° 3.1 - Zone des Marnières - Acquisition d'un bien auprès de l'Établissement Public Foncier

M. LE PRÉSIDENT.- Par exemple, il ne peut pas présenter ce rapport, parce qu'il est dans la zone des Marnières. Mesdames BARTHELET, BOTTRON, DONEY, et Messieurs BAULIEU, BLESSEMAILLE, BODIN, CORNE, CURIE, GALLIOT, GAVIGNET, HUOT, LIME, LORIGUET, LOYAT, SCHAUSS et TAILLARD ne prennent pas part au vote. Pourquoi ne suis-je pas dans la liste ?

Un intervenant.- Pourquoi suis-je dans la liste ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ne cherche pas. Tu y es, il vaut mieux que tu y sois que pas du tout. Je devrais y être aussi. Ajoutez-moi par sécurité.

M. BLESSEMAILLE.- Comme vous le savez, la zone des Marnières est une zone d'intérêt communautaire inscrite à ce titre comme Établissement Public Foncier, et porteuse de tout le travail foncier sur cette zone. Le bien immobilier dont il s'agit est l'ensemble immobilier de Julienne-Javel, perpendiculaire à la ligne de tram actuelle. Cette opération est portée par l'EPF qui acquit le bien à hauteur de 1 693 600 € hors taxe en décembre 2013. Si vous ajoutez à ce montant les frais afférents et le portage EPF lui-même à 1,5 %, plus les provisions pour frais d'acte, nous obtenons un montant global de 1 764 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte 2. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Opération d'aménagement des Portes de Vesoul -
Étude de programmation complémentaire - Demande de subvention au titre du FRAU

M. BLESSEMAILLE.- Le FRAU est le Fonds Régional d'Aménagement Urbain. L'opération d'aménagement des Portes de Vesoul a été déclarée d'intérêt communautaire en 2001. Un projet global de référence a été approuvé en 2009. À cette occasion, une étude complémentaire a été validée. Le coût de cette étude qui sera réalisée est 50 000 € hors taxe. Vous comprendrez que le positionnement de cet espace d'aménagement entre Témis d'une part et le SIEV d'autre part, en tant que véritable porte d'entrée nord de la Ville méritait un affinement de cette étude de 2009, de sorte que les activités soient complémentaires de celles existantes. Il y a une demande de validation du plan de financement de cette étude à hauteur de 50 000 €, et une demande de subvention à la Région de 20 %, soit 10 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la société Omnicom France SAS

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs FOUSSERET, BAULIEU, BLESSEMAILLE, BODIN, FELT, GAVIGNET et MORTON ne prennent pas part au vote.

M. SCHAUSS.- Ce dossier concerne la société Omnicom France, société suisse spécialisée dans la gestion de relation clients. Elle envisage une implantation à Besançon. C'est une opportunité tout à fait intéressante pour Besançon, parce que cette société va créer 15 à 20 emplois en employant des personnes peu qualifiées dans le tertiaire, toutes en CDI. Nous avons la possibilité d'aider cette entreprise dans le cadre du FIE en lui octroyant 30 % de son loyer, soit un montant de 20 752 € sur les 3 ans (6 917 €/an), ce qui est tout à fait légal.

M. LE PRÉSIDENT.- L'objectif est donc la création rapide de 15 emplois. Je crois qu'ils seront installés à Planoise.

M. SCHAUSS.- Tout à fait, rue du Brabant, dans la zone franche urbaine.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont des Neuchâtelois. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.4 - Fonds d'Intervention Économique - Aide à la Société Photline

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs FOUSSERET, BAULIEU, BLESSEMAILLE, BODIN, FELT, GAVIGNET et MORTON ne prennent pas part au vote.

M. SCHAUSS.- La société Photline est spécialisée dans les microtechniques, dans les technologies de l'optique. Il faut d'ailleurs dire qu'elle est issue d'un laboratoire de recherche en optique. C'est ce que l'on appelle un spin-off, c'est-à-dire une société créée par un chercheur en plein développement. Cette société développe des produits d'exception dans le domaine de l'optique pour des technologies appliquées à la Défense. Nous avons la possibilité d'octroyer une aide de 28 000 €/an sur une période de 3 ans, soit un total de 84 000 €, sachant que le projet de cette société atteint des sommes assez importantes.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une belle société française adossée à un partenaire américain, Ix Blue. Elle est née à Besançon et compte maintenant 40 emplois. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit ici d'une autre belle société suisse du Locle.

M. BLESSEMILLE.- Il s'agit cette fois d'un FIE « aménagement ». Dixi Microtechniques est une société bisontine sous capitaux suisses qui développe de la microtechnique pour l'industrie de la santé et de la Défense. Cette société a besoin de s'étendre et de se mettre en conformité avec le règlement concernant notamment son implantation. Un terrain de 3 ha qui répond à ses exigences sur la commune de Chaudfontaine en bordure de la route départementale 30, à côté de Metalis, lui a été proposé. Il s'agit d'un projet très important pour un coût estimé à 3 375 000 €. Cette réimplantation permettra de conserver l'entreprise sur le Grand Besançon et offrira également la possibilité d'une extension avec une quinzaine d'emplois à la clé. Vous avez la fiche de l'entreprise jointe au dossier. Sur la base des critères existants et que nous avons conservés pour verser cette aide, nous proposons une aide de 75 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette très belle entreprise est actuellement à Palente, sur l'ancien site de Lip. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est très bien.

Rapport n°3.6 - Fonds Régional d'Innovation - FRI2 -
Soutien aux projets Dixi Microtechniques, MIS et Bioexigence

M. SCHAUSS.- Le Fonds Régional d'Innovation est un dispositif financier qui permet de financer de la recherche et développement, soit pour des laboratoires de recherche, soit pour des entreprises innovantes. Il est monté en partenariat avec BPI France, la Région de Franche-Comté et d'autres collectivités comme le Grand Besançon. Nous sommes sollicités pour 3 aides, à savoir :

- Dixi Microtechniques dont nous venons de parler ;
- MIS, anagramme de Masque Insufflateur de Sécurité, laboratoire issu du CHRU ;
- Bioexigence qui travaille dans le cadre des substituts osseux à partir de culture cellulaire.

Il vous est proposé d'accorder :

- 30 000 € pour Dixi Microtechniques ;
- 28 500 € pour MIS ;
- 15 000 € pour Bioexigence.

Ces 3 aides sont sous forme de subventions au service des sociétés ou du CHRU dans le cadre du projet MIS.

M. LE PRÉSIDENT.- Sur ces 3 sociétés, une vient de nos laboratoires de l'ENSMM et les 2 autres viennent du CHRU. Je ne sais pas de quel service vient la première, mais pour l'autre, je crois que c'est Philippe HUMBERT en dermatologie. J'ai cru comprendre qu'ils produisaient aussi de la peau pour des greffes.

M. SCHAUSS.- Pour le MIS, c'est un partenariat avec le service des urgences.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur le soutien à ces 3 entreprises qui montrent bien que dans ce domaine, Besançon est loin d'être à la traîne, contrairement à ce que nous pourrions dire ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.7 - Avenant n°2 à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique

M. LE PRÉSIDENT.- Ne prennent pas part au vote Mesdames ANDRIANTAVY, DARD, DONEY, JOLY, MAILLOT, MICHEL, POISSENOT, PRESSE, ROCHDI, THIEBAUT, VIGNOT et ZEHAFF, ainsi que Messieurs BAULIEU, BLESSEMILLE, BONIN, BONTEMPS, CURIE, DAHOUI, DELARUE, DEVÉSA, FOUSSERET, GHEZALI, KRIEGER, LEUBA, LIME, LOPEZ, LOYAT, MICHAUD, MORTON, PRALON, SCHAUSS et STEPOURJINE.

M. GAVIGNET.- Un fonds de concours exceptionnel a été attribué lors du Conseil de Communauté du 20 décembre 2012 à la Ville de Besançon pour la rénovation du bâtiment de la Méridienne de l'Observatoire et la création d'un espace chronométrique pour un montant de 174 331,11 € sur une durée conventionnée finissant en septembre 2013. Les travaux ayant pris du retard, notamment s'agissant des abords et des aménagements paysagers, un avenant n°1 a déjà été signé pour prolonger le délai et permettre un 1^{er} versement d'acompte de 62 505 €, puis un 2^e pour 73 794,86 €. Le programme n'est pas assuré à ce jour. Aussi, une prolongation au 30 avril 2015 est demandée. Elle permettra le versement de nouveaux acomptes, bien entendu dans le respect de l'enveloppe budgétée initiale d'un montant de 174 331,11 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Bernard. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Pour ceux qui ne connaissent pas la Méridienne, il faudra aller la voir lors des Journées du Patrimoine. C'est extraordinaire, il n'en reste que très peu en France. Je ne sais pas si ce n'est pas la seule. En tout cas, il en reste très peu.

Rapport n°3.8 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Soutien au fonctionnement du Pôle des Microtechniques pour l'année 2014

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs FOUSSERET et SCHAUSS ne prennent pas part au vote.

M. BAULIEU.- Chacun a en tête ce qu'est un pôle des microtechniques. Vous savez que nous participons au financement de celui-ci, mais nous participons également au Pôle Véhicules du Futur d'une manière plus modeste sur le nord. Le Pôle des Microtechniques entre dans la phase 3. Il y a un programme d'actions de 2 ans de 2016 à 2018. Dans ce rapport, vous avez le rappel des principaux objectifs :

- la politique des pôles de compétitivité doit être un outil majeur de la politique industrielle ;
- la politique des pôles de compétitivité doit être au service d'une ambition économique audacieuse pour assurer la croissance de nos entreprises et l'emploi ;
- l'augmentation de l'impact des pôles de compétitivité sur la croissance et l'emploi est l'objectif de cette nouvelle phase.

Vous avez ensuite rapidement le rappel de la présentation du contrat de performance avec les 5 domaines stratégiques définis par le Pôle. En écho à ce qui a été dit tout à l'heure, nous pouvons voir que certains secteurs ne sont pas que des secteurs du passé, mais ces entreprises ont fait ces choix-là, à savoir le luxe, la santé, les microsystèmes, l'aéronautique, les procédés microtechniques, avec les marchés ciblés que sont les marchés du luxe, de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie, etc., la santé, les dispositifs médicaux, l'aéronautique, l'espace ou la Défense. Vous avez le budget dans l'annexe, dans le document joint. Sur 2013, la CAGB avait participé avec un concours de 45 000 €. Pour 2014, nous sommes prévus au budget prévisionnel à hauteur de 41 655 € et 41 000 € pour les années suivantes. Vous avez après, dans l'annexe, tout le contenu du projet de convention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.9 - Avenant n°1 à la convention relative à la participation au salon MIPIM 2014 - Participation du Grand Besançon - Convention de partenariat avec Dijon Développement

M. BLESSEMILLE.- Le MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) s'est tenu à Cannes du 11 au 14 mars 2014. Ce salon est donc passé. Son budget a été voté lors du budget 2014. Nous revenons pour faire un avenant sans incidence financière, le but étant de valoriser le temps humain consacré à la gestion et à l'organisation du MIPIM, temps évalué à 7 500 € pour le Grand Besançon. Afin de compléter sa convention initiale, nous présentons cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine que tout le monde est d'accord.

M. BLESSEMILLE.- L'objectif de ce salon est de se faire connaître par les acteurs institutionnels, notamment les banques. Ce salon a lieu à Paris du 3 au 5 décembre 2014. Nous avons un stand en propre face au Grand Dijon, comme en 2013, a priori, mais le Grand Dijon assure le portage financier et le remboursement sous la forme d'une convention. Cela comprend :

- la location d'un stand ;
- le coût de publication de supports publicitaires (catalogues du salon) ;
- les raccords techniques ;
- la valorisation du temps du Grand Dijon.

Tout cela pour un montant de 22 000 €, plus les déplacements et hébergements des élus et agents.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est donc toujours dans le cadre des collaborations que nous faisons avec Dijon dans le domaine économique. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.11 - Intermed - Soutien 2014 aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

M. BLESSEMILLE.- Il s'agit d'un soutien du Grand Besançon à l'association Intermed pour une action en direction de personnes en difficulté devant l'emploi. Intermed a pour objectif :

- de soutenir un public défavorisé et en grande précarité devant l'emploi par notamment une mise en relation des personnes avec les entreprises, un accueil, une information sur l'insertion professionnelle ;
- de créer et de gérer des actions d'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, Intermed monte un projet à l'attention de bénéficiaires du PLIE sur la base de 3 actions, dont une nous intéresse plus particulièrement. Il s'agit de l'action « cantons » qui consiste à monter des permanences régulières sur des communes de cantons périphériques à Besançon, comme Marchaux, Roulan ou Boussières, pour assurer un accueil de proximité, un diagnostic global de situation de ces personnes et un accompagnement au projet vers l'emploi. Ce projet a un coût évalué à 50 000 €. Il vous est proposé de le soutenir à hauteur de 15 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Intermed est une des associations dont nous avons parlé tout à l'heure, qui serait en difficulté si nous n'avions pas voté ces sommes au PLIE. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Prolongation de la mission de Conseil en Énergie Partagé

Mme PRESSE.- Ce premier rapport consiste à prolonger la mission de Conseil en Énergie Partagé que 21 communes ici présentes pratiquent déjà, puisque vous avez commencé cette mission avec un agent spécialisé de la CAGB depuis 3 ans. Cette convention arrive à terme. Nous vous proposons d'une part de prolonger cette convention ; d'autre part, pour les nouveaux candidats, puisqu'il y en a déjà trois depuis les élections, de pouvoir adhérer à cette convention. Le détail de la mission vous est indiqué. La participation des communes est indiquée, sachant qu'actuellement, les communes payent 50 centimes/habitant/an. Mais il y a un retour sur les économies effectuées très important, si bien que les communes déjà participantes souhaitent, pour la plupart, continuer cette mission. Il vous est proposé :

- de prendre connaissance de la nouvelle convention ;
- de se prononcer sur l'avenant aux conventions existantes ;
- de solliciter les subventions correspondantes jusqu'à fin 2016, en particulier avec la Région et l'ADÈME.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Françoise. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Merci.

Mme PRESSE.- Actuellement, cette Pépinière Maraîchère dont vous avez le Plan de Financement prévisionnel a déjà reçu un accord pour une subvention :

- du Conseil Général ;
- de la Région ;
- de la Chambre d'Agriculture ;
- de l'ADÈME.

Une subvention complémentaire du FNADT au titre de la filière verte permettrait de renforcer le Plan de Financement de cette opération qui, je le rappelle, est quelque chose de très expérimental. Puisque cela a été présenté et voté en mars, il y aura sûrement à l'occasion de la construction du bâtiment qui va commencer en septembre, une présentation plus détaillée de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous savons que pour ce projet, les producteurs ont commencé à planter.

Mme PRESSE.- Les trois producteurs en pépinière ont commencé. Leurs serres sont arrivées très récemment. Pour l'instant, ils n'ont pas de chambre froide, ni congélateur, ni bâtiment. C'est donc une installation encore un peu aléatoire. Cela va s'améliorer avec la réalisation d'un bâtiment qui devrait être terminé au printemps 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Françoise. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Je vous remercie. Nous poursuivons.

M. LOPEZ.- Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à titre d'information chaque année à l'Assemblée Délibérante son rapport annuel de l'année N-1. Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers sont inscrits dans ce rapport. Vous l'avez donc reçu. Je pense que vous êtes allés le consulter. Il y a des choses très intéressantes. L'année 2013 a été caractérisée par une atteinte des objectifs de réduction des tonnages de déchets résiduels avec un an d'avance sur le projet, tout en maîtrisant les coûts. Nous sommes passés de 82 000 t de déchets en 2006, à 84 000 t en 2010. Depuis, il y a une nette diminution et nous sommes arrivés à 73 599 t en 2013. Le tonnage des déchets baisse et la valorisation des matières augmente proportionnellement de 32 % sur les 82 000 t de 2006, à 43 % sur les 74 000 t de 2013. Concernant la valorisation des matières, le taux passe de 50 à 43 %. Concernant le recours à l'usine d'incinération, le taux passe 50 à 43 % sur des tonnages moindres. Concernant l'enfouissement, nous sommes passés de 21 à 14 %, c'est-à-dire que l'on a enfoui pratiquement un tiers de moins en pourcentage, sur des tonnages moins importants. Il faut retenir que la collecte faite par la Régie concerne 9 communes et 129 000 habitants. Le marché du reste des communes est confié en délégation à la société Veolia.

Jusqu'au 30 juin 2014, la Coved assure la collecte de verre. À compter du 1^{er} juillet (dans quelques jours), la collecte se fera en Régie, ceci grâce aux économies de fonctionnement faites sur les collectes par ailleurs. Vous avez dans votre rapport la répartition du traitement des tonnages. Vous retrouvez les 74 000 t et les proportions. Vous noterez les variations par rapport à l'année dernière. Je n'y reviens donc pas. Concernant les finances, la facturation moyenne est passée de 72,40 € en 2013 à 75 € hors taxe en 2014. Les dépenses ont été stables à -0,7 % et les recettes à +3,6 %. Concernant les relations avec l'utilisateur, le service a obtenu le label « Marianne » sur la qualité des relations avec les usagers quand ceux-ci demandent des explications. Vous avez toutes les informations dans votre rapport.

M. BAULIEU.- Merci, François. Ce rapport est succinct, mais vous l'avez totalement dans votre dossier. L'essentiel a été dit en termes de réussite de ce projet de maîtrise et d'orientation des déchets. Avec le levier de la Redevance Incitative, la partie n'était pas gagnée d'avance, elle ne l'est pas totalement. Nous avons des marges de progrès, bien évidemment, mais il est quand même agréable de souligner la progression réalisée grâce à l'implication de tous, de la Direction des Déchets, du SYBERT et grâce à l'implication des usagers. On sait qu'il nous reste beaucoup de travail à faire, notamment dans le collectif. Nous étions précisément en CCSP il y a quelques jours, et les représentants des usagers insistaient sur cet aspect, puisque le bénéfice de la mécanique de la Redevance Incitative n'est pas dans le sens escompté chez tous les occupants de collectif.

Nous savons tout le travail qui a déjà été fait dans ce sens, et tout le travail qu'il reste à faire à la fois en termes de pédagogie et de compostage de pied d'immeuble. Nous avons ce soir dans la salle une ancienne collègue qui s'était beaucoup investie au SYBERT sur ce registre. D'autres ont repris la relève. Mais il reste beaucoup à faire. C'est quand même drôlement intéressant de pouvoir souligner les progrès que nous avons réalisés tous ensemble. Y a-t-il des observations sur ce rapport ?

M. BOUSSET.- J'ai une simple remarque sur la page de garde du rapport annuel. Je vois que les communes commençant par un « P » ont été oubliées. Pouilly-les-Vignes, Pirey, Pelousey ne font donc plus partie de l'Agglo.

M. BAULIEU.- Les responsables auront entendu. Je ne suis pas sûr que cela soit rattrapable a posteriori, mais que cela ne se renouvelle pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas de vote pour ce rapport d'information. Nous passons au suivant.

Rapport n°4.4 - Avenant n°1 reprise du verre - Convention St-Gobain

M. LOPEZ.- Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, à compter du 1^{er} juillet, la collecte du verre sera assurée par la Régie communautaire. Pour se faire, il faut une délibération et se prononcer sur le projet de convention de reprise de verre entre la CAGB et Saint-Gobain Emballage. Il faut également autoriser le Président à signer cet avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.5 - Avenant n°1 à la convention Revipac

M. LOPEZ.- L'association Revipac a été choisie en qualité de repreneur des papiers et cartons issus des collectes sélectives, en partenariat avec GEM Doubs (papeteries de Novillars). Jusqu'au 1^{er} janvier 2014, le coût de reprise de ces matériaux était indexé sur un indice français. Au regard des évolutions du cours de l'indice français, il apparaît plus opportun d'ajouter l'indice européen à la convention. Revipac appliquera l'indice le plus favorable à la collectivité. C'est une proposition du Bureau. Vous devez vous prononcer sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.6 - Convention annuelle 2014 relative au Programme Local de Prévention

M. LOPEZ.- Le SYBERT a contractualisé un Programme Local de Prévention (PLP) avec l'ADÈME et perçoit ainsi des soutiens financiers. Ces aides peuvent en partie être redistribuées aux membres du SYBERT, sous réserve de la réalisation d'actions programmées spécifiques du PLP dans le cadre d'une convention annuelle d'engagement établie entre le SYBERT et le Grand Besançon. Dans le cadre du projet de conventionnement à renouveler chaque année, un programme prévisionnel d'actions 2014 à réaliser par le Grand Besançon est proposé. Vous avez tous les détails dans le rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.7 - Marché de prestations d'étude de l'ADÈME

M. LOPEZ.- Il s'agit dans le cadre de la redevance incitative, de faire une étude sur les motivations et sur les résultats constatés sur cette application de la redevance incitative. Pour cela, il y a eu une embauche d'un ingénieur, prise en charge par l'ADÈME à hauteur de 14 188 € en totalité.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Subventions pour la réhabilitation des logements locatifs publics (2014)

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames POISSENOT, THIEBAUT, et Messieurs BODIN, OMOURI, SCHAUSS, STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. Ne faudrait-il pas ajouter Pascal CURIE ? N'oubliez pas de mettre Pascal CURIE lorsqu'il y aura GBH.

M. TAILLARD.- Il s'agit, dans le Programme Local de l'Habitat, de subventionner une opération réalisée par la SAIEMB Logement pour la réhabilitation de 87 logements pour un coût total de 3 850 000 €. Le total de subventions accordées à l'opération serait de 297 640 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Rapport n°5.2 - Programmation de droit commun 2014 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics : Subventions sur crédits délégués de l'État et sur fonds propres de la CAGB

M. TAILLARD.- Il s'agit d'accorder des aides au titre de 2 opérations, l'une réalisée par Grand Besançon Habitat (GBH) pour l'acquisition en VEFA de 26 logements, l'autre réalisée par Habitat 25 pour la construction nouvelle de 40 logements. Il s'agit d'accorder 123 167 € au titre des crédits délégués dans le cadre des aides à la pierre, et 446 933 € de la part de la CAGB.

M. LE PRÉSIDENT.- Mesdames JOLY, POISSENOT, ROCHDI, et Messieurs ALLEMANN, BODIN, CURIE, OMOURI et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.3 - Prime à l'amélioration de la performance énergétique des logements du parc privé

M. STEPOURJINE.- Nous sommes en pages 175. L'Anah, le Grand Besançon, la Région et le Département ont mis en place des aides importantes destinées à améliorer les performances énergétiques dans le parc privé pour les propriétaires occupants à revenus modestes et pour les propriétaires bailleurs, lorsque ceux-ci s'engagent à conventionner leurs logements avec l'Anah. Pour améliorer les performances du Plan Climat Énergie Territorial, et dans le prolongement d'une action de l'État, nous vous proposons de mettre en place une aide pour des propriétaires occupants dont les revenus sont qualifiés de moyens. Le rapport présente :

- le montant des revenus ;
- le montant des aides ;
- les conditions d'éligibilité ;
- les conditions d'octroi.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Aide à l'accession à la propriété dans le parc de logements neufs privés

M. STEPOURJINE.- C'est page 179. Entre 2009 et 2010, dans le cadre du Pass Foncier, le Grand Besançon avait permis à 60 ménages d'accéder à la propriété dans des conditions financières et de sécurité optimum. Conformément au PLH, nous vous proposons une action expérimentale d'aide à l'accession à la propriété pour les primo-accédants. Par exemple, le montant de l'aide pour un couple avec enfants serait de 11 000 € répartis ainsi :

- la commune d'accueil : 1 000 € ;
- le Grand Besançon : 5 000 € ;
- le constructeur promoteur : 5 000 €.

Les modalités d'intervention reprennent celles du Pass Foncier. Par contre, nous avons essayé de sécuriser le bénéficiaire, et nous avons introduit une clause antispéculative.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport passe rapidement, mais il est très important. Nous parlions précédemment des primo-accédants. Il y a le discours et il y a aussi les actes. Je crois que c'est important. Nous mettons déjà une somme importante (120 000 €) pour démarrer, 120 000 € représentent déjà quelques logements. Sur la période, ce sont 320 000 €. Nous verrons s'il faut continuer ou amplifier, suivant le succès de l'opération. Mais je pense qu'il est important. Ce qui est important aussi est la clause antispéculative, avec tout ce que nous avons déjà évoqué avec le Pass Foncier, pour être sûrs que ces aides aillent bien en direction des familles qui en ont besoin. Je connais ta rigueur et je sais que tu y seras très vigilant. C'est important que nous puissions développer ce type de processus.

M. CONTOZ.- S'adressant à Robert STEPOURJINE. Robert, tu as parlé de participation des communes d'accueil. Certes, elle n'est pas élevée. Mais comment cela va-t-il se concrétiser ? Est-ce que ce sera du conventionnement ?

M. STEPOURJINE.- C'est comme pour le Pass Foncier. Les communes qui souhaitent participer à l'opération se présenteront, prendront une délibération pour dire « nous souhaitons faire x logements de ce type sur notre commune ». Vous travaillerez, comme nous l'avons toujours fait, avec un aménageur, puisque ce n'est pas la commune qui va le faire. Mais la commune acceptera de participer, de donner une subvention de 1 000 €. Cela rejoint ce que nous avons déjà fait dans le cadre du Pass Foncier, ce que tu as fait dans le cadre du Pass Foncier.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas mal. Lorsque l'on arrive à 13 000 € sur un logement pour 4 personnes, et lorsque l'on peut penser que ce sont des appartements modestes de 130 000 €, cela fait 10 %. C'est bien.

M. LIME.- J'avais posé la question en Bureau. La durée de 2 ans sans être propriétaire pour des primo-accédants me semblait un peu courte. Pour moi, les primo-accédants sont de vrais primo-accédants.

M. STEPOURJINE.- La réponse est la définition nationale du primo-accédant.

M. LIME.- Reconnais que ce n'est pas très logique.

M. LE PRÉSIDENT.- S'adressant à Robert STEPOURJINE. Robert, si nous voulons changer cela, pouvons-nous le faire ?

M. STEPOURJINE.- Si on utilise le terme de « primo-accédant », nous sommes obligés d'utiliser la norme nationale.

M. LIME.- Donc, tous les 3 ans, on peut être primo-accédant.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis un peu d'accord avec Christophe, mais il n'y a pas de possibilité de changer.

M. STEPOURJINE.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- La loi, c'est la loi. Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.5 - Aide à l'amélioration de la performance énergétique des logements (AAPEL) : Évolution des modalités d'intervention du Grand Besançon
--

M. STEPOURJINE.- C'est page 185. En septembre 2012, nous avons mis en place l'aide nommée « AAPEL ». Nous vous proposons 3 modifications à ce programme d'aide :

- 1^{ère} modification : les conditions de ressources au 1^{er} janvier 2014 pour qu'elles soient conformes à celles de l'Anah ;
- 2^e modification : renforcer les modalités d'intervention pour le BBC Rénovation et le BBC Neuf ;
- 3^e modification : aider l'opérateur agréé qui accompagne les projets ayant pour objectif le BBC Rénovation et le BBC Neuf.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.6 - Avenants 2014 à la convention de délégation de compétence de gestion des aides à la pierre et à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé

M. STEPOURJINE.- C'est page 189. Le Grand Besançon est délégataire des aides à la pierre de l'État depuis 2006 pour les aides aux logements locatifs publics et pour les aides à l'amélioration de l'habitat privé pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs. À ce titre, la Communauté d'Agglomération gère et attribue les aides de l'Anah. Comme chaque année, nous vous proposons un avenant à la convention qui définit les objectifs et les montants d'aides. Pour le logement locatif public, l'aide de l'État est de 242 617 €, avec un objectif de 208 logements. Je vous laisse faire le calcul par logement. Pour le parc privé, elle s'élève à 1 286 860 € avec un ensemble d'objectifs décrits en page 190.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.7 - Rapport d'information sur les objectifs de réalisation de terrains familiaux pour répondre aux prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde prend part au vote. Le rapport reçu par les élus contient des éléments erronés. Karima ROCHDI se fera un plaisir d'évoquer les éléments justes lors de sa présentation.

Mme ROCHDI.- Je tiens à signaler qu'il y a une erreur technique au niveau de ce rapport. Vous n'avez pas la dernière version, mais vous allez la recevoir assez rapidement. En mars 2013, a été approuvée la création de 12 terrains familiaux sur le territoire du Grand Besançon dans le cadre du schéma départemental relatif à l'accueil et l'habitat des gens du voyage. Ces terrains doivent être réalisés pour 2018, dont la moitié avant décembre 2015. Dans ce cadre et lors du Conseil Municipal du 19 juin dernier, la Ville de Besançon avait voté la cession d'une passerelle destinée à l'implantation d'un terrain familial. Il s'agit d'un terrain de 550 m² situé rue de la Providence, quartier Montboucon. Ce terrain est classé en zone constructible dans le PLU. Le terrain familial est conçu pour l'installation pérenne de caravanes qui restent l'habitat permanent des familles. Le projet comprend la construction d'un espace de vie et des sanitaires sur une surface de 30m². Les bénéficiaires sont des familles sédentaires ou en voie de sédentarisation et dont les enfants sont scolarisés dans les écoles d'une façon régulière. L'intérêt de répondre au Schéma Départemental pour l'Agglomération et les communes membres est :

- de répondre aux besoins de sédentarisation des familles à la Malcombe et dont le mode de vie n'est plus adapté au rôle initial de cette aire d'accueil destinée initialement à l'accueil des familles itinérantes ;
- de réduire le stationnement illicite sur la commune de Besançon ;
- de permettre à l'aire d'accueil de retrouver une gestion apaisée.

Dans le cadre de stationnement illicite, la conformité au Schéma Départemental octroie aux communes la possibilité d'exercer l'évacuation forcée. J'invite les membres du Bureau à prendre connaissance de ces objectifs et enjeux liés à la nécessité de réaliser ces nouveaux équipements à destination des gens du voyage.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Karima ?

M. BOUSSET.- J'ai une remarque sur les gens du voyage. À Pouilley-les-Vignes, nous avons eu la joie de voir arriver une centaine de caravanes. J'avoue avoir été un peu démuni sur les réactions à prendre et les personnes à contacter. Ma demande serait de voir si la CAGB pourrait établir une procédure.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a un service à la CAGB que tu appelles.

M. BOUSSET.- D'accord, mais il faudrait que l'on ait un papier, une procédure. Je ne pense pas que cela soit trop compliqué.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela n'existe-t-il pas ?

M. BOUSSET.- À Pouilley-les-Vignes, nous ne l'avons pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, cela existe. Tu ne l'as pas, mais cela existe. Tu vas l'avoir.

M. BOUSSET.- C'est très bien.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que c'est un sujet avec lequel les Maires ont souvent des difficultés, tous les Maires, ceux des communes importantes comme ceux des communes moins importantes. La CAGB a un personnel parfaitement compétent qui peut vous aider, vous accompagner pour cela. Nous pourrions peut-être refaire un envoi de la procédure à tout le monde, que tout le monde l'ait. Merci.

Commission n°07 : Culture, Tourisme, Sport et Aménagement numérique

Rapport n°7.1 - CRR - Vote des tarifs 2014-2015

M. PRALON.- L'objet de ce rapport est de fixer les tarifs (droits de scolarité, mise à disposition de l'auditorium, location d'instrument) du CRR pour l'année scolaire 2014-2015. Il vous est proposé de reconduire les grands principes de la politique tarifaire du Conservatoire en matière de droits d'inscription à mener sur les années à venir et adoptées en 2013 (délibération communautaire du 16 mai 2013) et de fixer notamment pour l'année scolaire 2014-2015 une augmentation de 8 % des tarifs. Une augmentation de 9 € des frais de dossier se traduira en conséquence, pour un élève du Grand Besançon, par une hausse tarifaire ne dépassant pas 40 € (44 € pour les élèves de la Région de Franche-Comté et 47 € pour les élèves extérieurs). Les élus communautaires ont tenu à reposer les grands principes de la politique tarifaire du Conservatoire pour les années à venir dès l'installation de celui-ci dans les nouveaux locaux de la Cité des Arts, avec une offre de formation diplômante complétée chaque année depuis 2011 au regard de la labellisation régionale de ce Conservatoire.

Par ailleurs, il est à noter que les principes fondamentaux de cette nouvelle politique tarifaire sont le fruit de la réflexion d'un groupe de travail constitué en 2013 d'élus du Grand Besançon (ancienne Commission n°01 « Finances, Ressources humaines, Communication, TIC ») et la Commission n°05 « Habitat, Politique de la Ville et gens du voyage »), du Comité de Direction du Conservatoire et de certains de ses professeurs. Ces principes, socle d'une politique tarifaire responsable et cohérente, sont les suivants :

- responsabilisation de l'usager : soit un montant global de participation des familles incluant les exonérations à hauteur de 10 % du coût d'un élève (enseignement, mise à disposition de locaux, d'une partie du parc instrumental, charges générales de fonctionnement, amortissement...) En 2013, la participation des familles s'élevait à 8,2 %. Vous savez qu'à terme, nous tendons vers une participation de 10 % ;
- recherche d'une plus grande équité : soit une tarification plus sociale avec un système d'exonération basé sur le quotient familial de la CAF et un élargissement des tranches permettant ainsi d'exonérer un nombre plus important d'élèves ;
- recherche d'une politique de tarification d'enseignement musical cohérente sur l'Agglomération en lien avec celle des écoles de musique, qu'elles soient communales ou intercommunales ;
- recherche d'une grille des tarifs claire et simplifiée par la mise en place d'une grille des droits de scolarité par cycles et non plus par discipline ;

Ces objectifs se doivent d'être atteints à l'horizon des quelques années qui viennent pour construire une politique d'exonérations précise en recherchant quel type de conventionnement à réaliser avec la CAF, en fonction des nouvelles bases de données des élèves adaptées à cette politique en parallèle d'augmentations tarifaires progressives. Ce qui signifie en clair la mise en place dès maintenant d'une réflexion à conduire afin de mener à bien et à moyen terme les objectifs cités ci-avant, avec l'engagement de tous à une détermination affirmée de réussir ce travail certes fastidieux, mais au combien nécessaire pour conserver au Conservatoire son label, donc de Conservatoire Régionale, où tout sera mis en œuvre pour assurer avec la plus grande équité tarifaire et une nécessaire cohérence sur la tarification des divers enseignements dispensés sur l'ensemble de l'Agglomération. Il vous est ce soir proposé de poursuivre ces grands principes, sachant que le coût des droits d'inscription au Conservatoire s'élève pour l'année 2014-2015 à 484 797 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions par rapport à cela ?

M. PRALON.- Je voudrais ajouter à cela qu'une réflexion va devoir s'engager très rapidement pour les élèves du 3^e cycle pour que nous ayons une cohérence avec les conservatoires que nous pouvons rencontrer à Chalon pour rechercher des similitudes au niveau des tarifs. Nous rechercherons peut-être également lorsque plusieurs membres d'une même famille sont scolarisés, comment alléger la participation de ces mêmes familles. Tout un travail va s'engager dès la rentrée scolaire pour remettre à plat cette politique tarifaire que nous avons déjà conduite par le passé, mais qui doit de toute façon nous amener à terme à avoir une participation d'au moins 10 % sur les droits d'inscription, sachant qu'elle ne représente pour l'instant que 8,2 %. Je voudrais rappeler en tant que Maire de petite commune, qu'il y a une très grande différence entre les élèves scolarisés au Conservatoire avec un tarif moyen de 237 €, et ceux aux écoles musicales locales avec un tarif moyen de 442 €, et aux écoles musicales structurantes, de 327 €. Ce sont les tarifs moyens. J'ai bien sûr le détail de tous les enseignements selon les cursus. Je sais que l'enseignement est un peu différent au Conservatoire et dans les écoles de musique. Je pense que nous devons rechercher cette équité entre le Conservatoire d'Agglomération et les écoles de musique également.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est également ce que j'ai dit à celles et ceux que j'ai rencontrés sur ce sujet.

M. POULIN.- J'avais fait une remarque en Bureau sur ce sujet. Au cours des prochaines années, quelle augmentation aurons-nous à voter au sein de ce Conseil pour arriver à l'objectif fixé, décrit ici ? Il faut garder à l'idée, en tout cas pour moi, qu'un conservatoire accessible et non élitiste au niveau des prix est aussi un grand avantage pour notre territoire, et nous pouvons nous enorgueillir de cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est le cas aujourd'hui. Avec les tarifs proposés au Conservatoire, il est accessible. Je crois qu'il faut aussi veiller à l'équité entre les tarifs d'une école de musique périphérique et le tarif du Conservatoire de Besançon, sachant qu'un problème se pose pour les élèves de 3^e cycle où là, une action particulière va être recherchée pour conserver à Besançon, ces élèves qui permettent de garder une labellisation importante. Je rappelle que la participation actuelle est de 8 %.

M. PRALON.- Il faut savoir aussi que l'État est en train de se désengager totalement au niveau de la subvention qu'il attribuait au Conservatoire pour que celui-ci puisse garder son label.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas exactement cela. C'est parce que le Conservatoire ne répond pas à un certain nombre de critères auxquels nous ne pouvons pas répondre. Ce n'est pas un désengagement unilatéral sans raison. C'est parce qu'il y a un besoin de mettre en place d'autres formations, d'après ce que m'a expliqué le Directeur des Affaires Culturelles.

M. LIME.- Premièrement, ce n'est pas la première fois que nous avons à discuter d'évolutions tarifaires. Je ne reviendrai pas sur les évolutions tarifaires de Ginko. C'est souvent le Vice-Président qui dit « c'est, soit les usagers, soit le service, soit la fiscalité qui paye » en sachant que lorsque l'on parle d'équité entre l'ensemble des collectivités, il faudra que l'on approche l'ensemble de ces domaines pour bien savoir de quoi on parle. Historiquement, la Ville de Besançon a fait un choix d'avoir des prix de service peu chers, plutôt basés sur la fiscalité, pour combler certains éléments, ce qui était un peu moins le cas pour d'autres collectivités pour des raisons diverses et variées. Quand on parle d'équité et d'évolution par rapport à cela, il ne faudra pas faire évoluer qu'un seul de ces critères-là. Mais il faudra que l'on évolue ensemble sur l'ensemble des critères, ou en tout cas les 3 dont j'ai parlé.

Deuxièmement, par rapport à la politique de tarification sociale, j'ai un peu repris ce qui avait été dit l'année dernière : « une équité recherchée pour une tarification plus sociale vers un système d'exonération basé sur le quotient familial de la CAF – ce qui est fait – et un élargissement des tranches permettant ainsi d'exonérer un nombre plus important d'élèves ». J'ai repris ce qu'avait dit le Vice-Président. C'est intéressant de voir ce qu'il nous avait dit il y a un an, puisque nous l'écoutons toujours avec beaucoup d'attention. Cette année, il est proposé de faire une étape dans ce sens. Dans le rapport, il est proposé en termes d'orientation d'aller plus loin pour faire en sorte que les usagers globalement assument 10 % et c'est ce sur quoi nous sommes en train de travailler. Cependant, dans ce système, la proposition de ce soir n'est pas achevée, parce que nous n'avons pas les instruments nécessaires. En effet, dans le même temps, nous allons vers un système de solidarité plus ouvert, afin que le prix ne soit pas une barrière à l'accès à l'enseignement musical pour les plus démunis. Cela veut dire que dans ces propositions globales, si certains paieront moins, d'autres paieront plus. Tel est le sens de la proposition faite en termes d'orientation.

Cependant, les chiffres proposés ce soir ne sont pas achevés. L'instrument de modulation n'étant pas disponible au sens de l'utilité nécessaire, nous nous en assurerons pour la rentrée prochaine. Donc, nous sommes à la rentrée prochaine, Monsieur le 1^{er} Vice-Président.

M. BAULIEU.- *S'adressant à Jean-Yves PRALON.* J'ai écouté avec attention et intérêt ce qu'a dit Christophe LIME. Je ne retire rien à ce que j'indiquais, sauf que l'engagement sur le plan du calendrier, cher Jean-Yves, n'est pas tout à fait tenu. Mais les orientations sont effectivement celles-là et tous les éléments ont été rappelés. Ce n'est pas qu'à sens unique que nous pouvons travailler cette question.

M. LIME.- Il semblerait qu'il va y avoir différentes autres augmentations dans les années à venir. Je pense que nous pouvons accepter le fait d'avoir un report d'un an. Mais il faut vraiment que pour la rentrée 2015, nous ayons une tarification.

M. BAULIEU.- Je partage ce point de vue.

M. LE PRÉSIDENT.- Par contre, dans ce que dit Christophe LIME, c'est vrai qu'un élément doit être pris en compte et il l'était lorsque j'étais conseiller général pour l'attribution de subventions. Je veux parler du potentiel fiscal et la fiscalité dans la commune. Cela doit être certainement intégré dans les réflexions.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Pour avoir travaillé la dernière année du mandat dans la Commission qui fixait les tarifs, il me semble que nous avons bien pris en compte toutes les données évoquées, que très peu d'élèves jusqu'à présent étaient exonérés, que nous trouvions dommageable justement que certaines familles qui n'avaient pas les moyens ne puissent pas envoyer leurs enfants au Conservatoire. C'est dans ce sens qu'il y avait eu la proposition de quotient familial ou de tarification familiale avec le quotient, pour que plus d'enfants puissent y aller.

M. HUOT.- Nous avons parlé souvent de l'écart entre le coût de l'école de musique communale ou intercommunale et le Conservatoire qui est énorme. Je veux bien que sur Besançon, nous ayons ce raisonnement. Pensez qu'il existe la périphérie avec des écarts de coût. Nous pouvons penser que la convergence n'est pas simple à obtenir. Aujourd'hui, cela veut dire que les écoles intercommunales ne peuvent fonctionner que s'il y a des aides élevées des communes par enfant dans les écoles intercommunales. Nous regrettons un peu que la vitesse de convergence ne soit pas élevée, parce que le rapport entre l'aide pour un élève au Conservatoire ou un élève dans une école intercommunale doit être au moins de 1 à 10. Nous n'avons pas accès au prêt des instruments, il y a un certain nombre de choses que vous ne prenez pas en charge comme les problèmes de locaux, etc. Si on regarde ce qu'il y a comme financement, cela dépend ce que l'on met dans le panier, mais l'écart est très élevé.

M. BAULIEU.- *S'adressant à Daniel HUOT.* Daniel, Sur le coût, tu as raison, mais pas sur la participation des familles.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour voir les choses positivement, avant de passer la parole à Michel, je voudrais rappeler d'où nous venons et où nous allons. Je rappelle qu'il y a encore 3 ou 4 ans, il n'y avait strictement rien pour les écoles de musique de la périphérie, ce qui était parfaitement injuste, et qu'aujourd'hui, il y a une progression. Tu es d'accord.

M. HUOT.- Il y a eu une aide significative du Grand Besançon aux écoles intercommunales. Nous n'allons pas dire l'inverse. Sauf qu'il faut viser la convergence. Nous nous doutons bien qu'il faut un petit peu de temps, mais il faut la viser sérieusement.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut la viser sérieusement, mais il faudra prendre en compte tous les critères, parce que ce n'est pas si simple que cela, entre autres en matière d'imposition. C'est ce que soulignait Christophe LIME. Mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Je veux surtout constater qu'en 2001, lorsque nous sommes arrivés, il n'y avait aucune aide en direction des écoles de musique intercommunales et qu'aujourd'hui, il y en a une et c'est très bien. Mais il faut encore progresser.

M. LOYAT.- J'ai juste une petite remarque. Il n'y a pas le Conservatoire pour les Bisontins et les écoles musicales dans les communes périphériques. Il y a des formations musicales y compris dans les quartiers bisontins, et avec des tarifs comparables avec ceux que l'on peut trouver en périphérie. Je crois qu'il y a le Conservatoire ouvert à l'ensemble des Grands Bisontins avec un certain coût et des tarifs, et par ailleurs, de nombreux Bisontins ont des formations musicales, ils ne sont pas au Conservatoire, et ils ont des coûts plus élevés.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres observations par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 1 abstention. C'est donc adopté. Très bien.

Rapport n°7.2 - CRR - Convention CHAM élémentaires

M. PRALON.- Voilà peut-être un exemple qui montre que l'Agglomération intervient aussi, il y a quand même des élèves en difficulté. Je vais vous redonner la définition de ce que sont ces Classes à Horaires Aménagés Musicales. Ces classes offrent à des élèves motivés par des activités musicales, la possibilité de recevoir en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique ou de la danse, dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. Elle vise à développer des capacités musicales affirmées, dont les prolongements attendus sont la pratique amateur ou l'orientation professionnelle. Il y a 2 établissements du Grand Besançon, plus spécialement de Besançon, à savoir l'École Helvétie et l'École de Bourgogne. Ils comptabilisent au total 152 élèves, et ils bénéficient de ce type d'enseignement pour un montant de 516 093 € pour l'Agglomération. Ces élèves bénéficient en conséquence de la gratuité des droits de scolarité hors frais de dossier. Le changement des rythmes scolaires nous a obligés à revoir la convention existante avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Doubs, du fait d'une répartition différente du volume horaire sur la semaine. Les 4 heures sont ainsi dispensées désormais les mardis et vendredis, de 13h30 à 15h30 et les 2 heures d'activités périscolaires pourraient venir compléter le dispositif de 15h30 à 16h30.

Cette nouvelle convention intègre également :

- une clarification de la responsabilité en matière de déplacements sur le temps scolaire ;
- une mise à jour de l'intitulé du Conservatoire (« CRR » au lieu de « CNR ») ainsi que le changement d'adresse à la Cité des Arts sont nécessaires à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Il faut donc absolument modifier cette convention pour être renouvelée par tacite reconduction jusqu'à la fin de l'année scolaire 2016-2017. Nous vous invitons :

- à vous prononcer favorablement sur ces nouvelles modalités d'organisation des CHAM à compter de la prochaine rentrée ;
- à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.3 - CRR - Demande de subvention auprès de la DRAC

M. PRALON.- Nous vous rappelons que dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire, le Grand Besançon dépose chaque année un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC. Aussi, il est nécessaire que l'Agglomération délibère pour solliciter l'intervention de celle-ci, à hauteur de 129 900 € pour la demande relative à l'exercice 2014, soit une baisse de 55 % par rapport au montant alloué en 2013, soit 287 140 €. Je vous rappelle que cette intervention de la DRAC est liée à la mise en œuvre du projet d'établissement 2011-2016 élaboré en lien étroit entre la DRAC et la CAGB. Ce soutien de l'État est garant du label « CRR », pour atteindre les objectifs ambitieux qu'il propose pour le territoire régional.

Je voudrais également rappeler plusieurs choses aux nouveaux ici ce soir, parce que j'ai souffert l'autre soir en Bureau d'entendre les gens du Conservatoire mettre un peu les élus en cause par rapport à tout cela. Premièrement, depuis que le Conservatoire a été construit, l'Agglomération a financé en grande partie. Deuxièmement, nous ne nous sommes jamais défaussés dans la mise en place du projet d'établissement, à savoir que depuis 2006, les postes nécessaires à la conservation du label ont toujours été mis en place, et les engagements pris par le Président et le 1^{er} Vice-Président ont toujours été tenus. Je n'aime pas entendre des professeurs venir s'immiscer dans un Bureau pour balancer des contre-vérités. Je trouve cela inacceptable, et je pense que les punitions ne sont pas assez sévères pour ces personnages.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette affaire privée s'est déroulée en réunion de Bureau. Je pense que tu as raison. D'ailleurs, l'intéressé a été ramené à la raison, et par courrier, et par entretien direct du Président. Je me suis aussi permis de rappeler à un certain nombre de personnes que j'ai rencontrées ce que l'Agglomération du Grand Besançon avait construit pour son Conservatoire à Rayonnement Régional, certainement le plus beau Conservatoire qui existe en France actuellement. Donc, il faut aussi quelquefois savoir raison garder.

M. PRALON.- Je termine. Il faut autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter cette subvention auprès de la DRAC pour le fonctionnement du Conservatoire pour l'année 2014.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

<p>Rapport n°7.4 - Valorisation touristique de la Cité des Arts - Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Franche-Comté</p>

M. PRALON.- La Région Franche-Comté et le Grand Besançon ont inscrit la Cité des Arts comme nouvel objet architectural, artistique et touristique, emblématique et fédérateur pour ce territoire dès sa construction. Le schéma de développement touristique 2010-2016 pour Besançon et son Agglomération l'intègre comme atout maître aux côtés de la Citadelle, des musées et espaces patrimoniaux de Besançon et de Nancray. Dès la pose de la première pierre et tout au long de sa réalisation, une ouverture au public a été conduite. L'histoire du site, les visites grand public, des conférences, un partenariat avec le lycée Pierre-Adrien Pâris et un lien avec les deux établissements culturels Conservatoire et Frac ont été engagés. En parallèle, une démarche stratégique sur la filière des industries culturelles et créatives a été lancée et a permis d'entamer des pistes de réflexion sur une nouvelle offre touristique qu'est le tourisme créatif et dont la Cité des Arts peut constituer un élément majeur. Aujourd'hui, nous voulons aller encore plus loin en termes de démarche d'ouverture à différents publics pour les amateurs d'art, les professionnels du bâtiment et un programme d'actions comprenant notamment des événementiels. Un portail Internet, des outils de visite en privilégiant les supports numériques innovants, les produits touristiques, et des produits dérivés seront mis en œuvre.

Vous êtes invités à :

- valider le projet de principe de la valorisation touristique de la Cité des Arts, pour une enveloppe de 399 420 € sur 3 ans ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à répondre à l'appel à projet n°3 du Conseil Régional de Franche-Comté intitulé « innovation touristique » pour demander une subvention d'un montant de 111 760 € (40 % du montant total), le Grand Besançon prenant en compte le différentiel.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie pour cette présentation synthétique.

M. PRALON.- Le sport, la culture et le tourisme peuvent lier les habitants de cette Agglomération. Nous passons toujours en dernier, et à chaque fois, le TGV se met en marche et il faut faire en 3 minutes. Pour une fois, j'ai écrit. Comme cela, je prends mon temps.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Je constate avec plaisir que des visites vont permettre de mieux valoriser la Cité des Arts, et en particulier le Conservatoire. Beaucoup de Grands Bisontins n'ont pas eu l'occasion de visiter le Conservatoire, alors que le FRAC est ouvert. J'espère que le programme sera largement diffusé. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Patrick BONTEMPS ne prend pas part au vote, mais je crois qu'il n'est pas là.

M. FAGAUT.- Il nous semble intéressant de nous arrêter un instant sur la compétence « tourisme ». Nous pouvons nous apercevoir que la Ville de Besançon et l'Agglomération développent le même schéma de développement touristique. Nous pouvons donc y trouver une cohérence. Cependant, il existe au sein de ces deux entités un service Tourisme à la Ville, un service Tourisme à l'Agglo et un Office du Tourisme à la Ville qui œuvrent pour le même schéma de développement. Le service Tourisme de la Ville de Besançon présente et fait la promotion, par exemple, du Musée des Maisons Comtoises à Nancray. Inversement, le service Tourisme de l'Agglomération fait et présente la promotion de la Maison Victor Hugo située en centre-ville. Il y a donc une unité dans la démarche territoriale. Si je reprends vos propos lors de votre discours d'installation, vous parliez de raréfaction de l'argent public. Ne serait-il donc pas opportun de mutualiser très prochainement ces structures afin d'optimiser l'opération, de diminuer les coûts de fonctionnement et tout ceci dans l'intérêt commun de tous, à savoir des communes de l'Agglomération et de la Ville de Besançon ? Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, mais il n'y a pas de doublon entre ce que fait le service Tourisme de l'Agglo et le service Tourisme de la Ville. Il n'y en a pas. Je ne pense pas qu'il y ait une diffusion très forte par l'Agglo de la Maison Victor Hugo. Les compétences de chacun sont bien connues. Concernant le tourisme fluvial, il est bien clair que le service Tourisme de l'Agglo le fait. Cela dit, à terme, il y aura des mutualisations à recherche. Mais ce n'est pas pour l'instant la priorité des priorités. Il y aura certainement des choses à faire dans ce domaine. Y a-t-il d'autres remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Je vais présenter le rapport suivant.

M. PRALON.- Vas-y, Jean-Louis. Ce sera sans doute plus synthétique.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sera certes plus synthétique, mais ce sera surtout dans le cadre de la loi. Comme tu veux avoir une licence de spectacle, tu ne peux pas présenter ce rapport.

Rapport n°7.5 - Licence de spectacle

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit d'autoriser Jean-Yves PRALON à avoir une licence de spectacle. C'est le cas dans toutes les collectivités. Nous devons désigner quelqu'un. Il n'y a pas d'inscription budgétaire. C'est toi que nous désignons, j'imagine, à l'unanimité. Entre parenthèses, je vous félicite, parce que tout le monde est resté ce soir.

Mme FAIVRE-PETITJEAN.- Il y a une erreur dans l'intitulé des Commissions, parce qu'elles ont changé. Dans le rapport que vous venez d'indiquer (rapport n°8.1), la Commission n°05 n'est plus la Commission « Culture, Tourisme ». C'est la Commission « Habitat ». Il faudra donc rectifier.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez raison. Heureusement que Madame FAIVRE-PETITJEAN suit bien. Ce sera rectifié.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°8.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Marcel FELT qui a subi un dommage important, à qui nous réaffirmons notre soutien, veut dire un mot.

M. FELT.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais par la présente remercier l'ensemble des Maires de la Communauté d'Agglomération que j'ai sollicité dès lundi ou mardi, suite à la destruction partielle de notre salle polyvalente qui d'ailleurs, sortait juste d'une restauration complète à hauteur de 400 000 €. Vous voyez la déception des élus dans de pareilles circonstances.

M. LE PRÉSIDENT.- Le mot est faible.

M. FELT.- Oui, mais j'essaie de mesurer mes propos, parce que ma colère est passée au bout d'une semaine. Parce que je savais qu'il y avait beaucoup de Maires présents aujourd'hui, je voulais surtout remercier les Maires pour leur soutien par des mails d'encouragement pour éviter l'abattement et surtout de m'avoir proposé des solutions de remplacements, parce que c'est l'époque des mariages. Dans 15 jours, nous avons 2 mariages. Nous avons donc pu trouver des solutions en faisant en sorte que les salles soient louées pour que les mariages puissent se dérouler. J'ai à peu près des solutions jusqu'à la fin de l'année. Il y a encore 2 ou 3 cas litigieux, mais les problèmes sont réglés et les gens pourront se marier et faire la fête. Au nom de la commune de Miserey-Salines, merci à toutes et à tous pour vos encouragements et la mise à disposition des salles.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marcel, et bon courage à toi. La séance est levée.

La séance est levée.